

L'IMPACT DE LA PANDEMIE DE COVID-19 SUR LE CHOMAGE : PREMIERS RESULTATS

PAR **CHLOE LOYEN***, **NATHALIE NUYTS*** et **MICHEL SEGAERT****

*Collaborateur de staff, Office National de l'Emploi

**Adjoint du directeur, Office National de l'Emploi

La pandémie de COVID-19 a fortement affecté la société et l'économie belges. Le *lockdown-light* – introduit à partir du 14 mars 2020 – a contraint toutes les entreprises non essentielles qui ne pouvaient appliquer ni le télétravail ni la distanciation sociale à arrêter le travail. Seules les entreprises des secteurs essentiels pouvaient rester ouvertes, même si le maintien d'une distance suffisante entre les travailleurs ne pouvait pas toujours être garanti. Les travailleurs qui ne pouvaient plus travailler en raison de ces mesures pouvaient faire appel au chômage temporaire. C'est sept semaines après le début du « lockdown-light » que les premières mesures d'assouplissement ont été adoptées en Belgique. Les activités économiques ont ainsi pu reprendre progressivement en Belgique. Cependant, le lockdown-light et les mesures similaires dans d'autres pays d'Europe et du monde ont fortement perturbé l'activité économique en Belgique, de telle sorte que les conséquences pour le chômage temporaire et complet risquaient de perdurer.

Bien que la crise sanitaire ne soit pas encore terminée au moment de la rédaction de cette étude et que les mesures de prévention d'une « deuxième vague » soient toujours d'application, il est quand même possible de déjà présenter les premiers résultats des conséquences de la pandémie de COVID-19 sur le chômage en Belgique. Durant les premiers mois de la crise économique provoquée par la pandémie de COVID-19 (dénommée dans le reste de cet article « crise du corona »), un pic de plus d'un million de chômeurs temporaires a été atteint en avril 2020. Le chômage temporaire est généralement plus sensible aux fluctuations et chocs économiques que le chômage complet, contre lequel il remplit une fonction de tampon. Cependant, durant ces premiers mois de la pandémie de COVID-19, le régime du chômage temporaire a également servi d'instrument pour atténuer l'impact économique pour les entreprises et maintenir le pouvoir d'achat des travailleurs. Dans cet article, nous analysons en détail les chiffres du chômage temporaire et complet et nous analysons dans quelle mesure le chômage temporaire fait office de tampon pour le chômage complet. Ensuite, nous comparons l'impact de la crise du corona actuelle à celui de la dernière crise économique majeure en Belgique – la crise bancaire de 2008. Avant de passer aux chiffres, les deux paragraphes suivants donnent, respectivement, un aperçu des mesures politiques prises pendant la crise du corona concernant le chômage temporaire et complet et décrivent la méthode de travail appliquée pour rédiger le présent article.

1. MODIFICATIONS REGLEMENTAIRES TEMPORAIRES EN RAISON DE LA PANDEMIE DE COVID-19

En février 2020, lorsque le virus de la COVID-19 s'est propagé de la Chine à d'autres pays asiatiques mais aussi à certains pays européens et aux Etats-Unis, cela a déjà eu un certain impact sur les entreprises belges : suppressions des vols, fermetures d'entreprises et de magasins internationaux et mise en quarantaine de certaines zones. Cela a entraîné des problèmes d'approvisionnement et de fourniture de biens et services, ainsi que l'absence de travailleurs touchés par la maladie ou mis en quarantaine. Pour aider les entreprises belges, il a été décidé le 6 février 2020 déjà d'accepter le coronavirus comme motif de chômage temporaire. Plus d'un mois plus tard, lorsque le coronavirus s'est fortement propagé en Belgique et que le lockdown-light a été instauré, il est devenu impossible pour de nombreux travailleurs de continuer à travailler. Pour faire face à cette situation exceptionnelle et urgente, qui a entraîné un afflux sans précédent de chômeurs temporaires, plusieurs adaptations temporaires ont été apportées à la réglementation relative au chômage temporaire et complet. En vue d'une bonne compréhension de l'analyse suivante, les principales adaptations sont décrites brièvement ci-dessous.

1.1. MESURES RELATIVES AU CHOMAGE TEMPORAIRE PRISES DANS LE CADRE DE LA CRISE DU CORONA

Depuis le 13 mars 2020, le régime de chômage temporaire a introduit une application plus souple de la notion de « force majeure » : toutes les situations de chômage temporaire dues au coronavirus sont considérées comme chômage temporaire pour force majeure, même si, par exemple, il est encore possible de travailler certains jours ou si une partie du personnel peut encore travailler à domicile.

De manière générale, le système du chômage temporaire est ouvert aux ouvriers et aux employés liés par un contrat de travail dans le secteur privé, public et non marchand et aux collaborateurs contractuels au sein d'un établissement d'enseignement. Les travailleurs temporaires comme les intérimaires n'ont droit à une allocation de chômage temporaire que pendant la durée de leur contrat de travail intérimaire. Les professions libérales, les indépendants, les étudiants, les fonctionnaires statutaires, les travailleurs occasionnels, les travailleurs flexi-jobs sans contrat de travail écrit et les travailleurs saisonniers ne peuvent pas prétendre au système du chômage temporaire. Le système du chômage temporaire pour force majeure due au coronavirus a été temporairement rendu accessible aux personnes qui sont employées avec des titres-services. De même, les artistes et autres travailleurs temporaires, qui seraient employés lors d'un événement annulé et qui disposent d'une promesse formelle écrite d'un contrat de travail, peuvent en principe devenir chômeurs temporaires pendant la durée de ce contrat de travail.

En outre, une procédure simplifiée a été introduite pour la demande et le paiement de l'allocation de chômage temporaire pour cause de crise du corona, afin de payer à temps une allocation de chômage aux nombreux chômeurs temporaires. Les allocations proprement dites ont été majorées à 70 % du salaire journalier brut moyen (plafonné à 2.754,76 EUR par mois) du travailleur concerné et un supplément de 5,63 EUR par jour de chômage temporaire. Les chômeurs temporaires sont également dispensés provisoirement de remplir les cartes de contrôle.

Enfin, des règles dérogatoires ont été introduites concernant l'exercice d'activités pendant la période de chômage temporaire, comme le bénévolat et l'emploi. La principale adaptation à cet égard est que les revenus de l'emploi dans un secteur vital (à savoir, l'agriculture, l'horticulture et la sylviculture) peuvent en partie être cumulés avec une allocation de chômage temporaire (75 %).

1.2. MESURES RELATIVES AU CHOMAGE COMPLET PRISES DANS LE CADRE DE LA CRISE DU CORONA

Dans le régime du chômage complet, la dégressivité des allocations a été temporairement suspendue : le montant de l'allocation a été gelé pour cinq mois et la période d'indemnisation a été prolongée d'un délai identique. Pour les travailleurs admis au chômage, on ne tient pas compte, le cas échéant, du chômage temporaire dû à la crise du corona jusqu'en juin inclus. En d'autres termes, le chômage temporaire dû à la crise du corona est considéré comme une période assimilée à un emploi. Le délai en vigueur pour l'inscription obligatoire en tant que demandeur d'emploi en cas de demande d'allocations au titre de chômeur complet ou de travailleur à temps partiel qui revendique l'allocation de garantie de revenus, ne court pas pendant la période du 1^{er} mars 2020 au 30 juin 2020 inclus.

En ce qui concerne le stage d'insertion professionnelle, la période pour recevoir une allocation d'insertion a été prolongée de cinq mois et certaines conditions et délais ont été adaptés temporairement.

Enfin, des adaptations ont également été apportées pour les personnes ayant un statut d'artiste. Il s'agit principalement d'assouplissements des conditions d'admissibilité, la période comprise entre le 13 mars 2020 et le 31 décembre 2020 n'étant pas prise en compte comme période de référence pour déterminer le nombre de prestations fournies comme conditions d'admissibilité au droit aux allocations de chômage.

2. METHODE DE TRAVAIL

Cet article utilise les données issues de la base de données administrative de l'Office national de l'emploi (ONEM) concernant les paiements des allocations de chômage. Tous les paiements effectués par les organismes de paiement jusqu'au 10 juillet 2020 inclus font partie du set de données disponible au moment de la rédaction du présent article. A la suite des procédures simplifiées pour le chômage temporaire, mises en place pour pouvoir effectuer les paiements le plus rapidement possible dans ce contexte au nombre sans précédent de nouveaux dossiers, l'ONEM ne dispose temporairement pas encore de toutes les informations statistiquement pertinentes pour de nombreux dossiers relatifs à ce régime. Ainsi, les données pour la période de la crise du corona sont limitées au motif de force majeure pour corona (les données relatives aux autres raisons de chômage temporaire ne sont provisoirement pas disponibles) et ne comportent pas non plus le code postal du travailleur (uniquement le code postal du siège social de l'organisation où il travaille). Pendant la crise du corona, il existe dès lors une interruption provisoire entre les données du chômage temporaire et les données précédentes.

Les chiffres sont répartis par mois de référence. Les allocations pour un mois de référence déterminé ne sont pas toujours payées durant le mois en question, mais peuvent également être versées au cours des mois (d'introduction) ultérieurs. Statistiquement, un mois d'introduction (c'est-à-dire le mois au cours duquel un paiement est effectué) est clôturé le 10^e jour calendrier du mois suivant. Tous les paiements effectués après ce jour font partie du mois d'introduction suivant. Les mois de référence les plus récents ne sont pas encore complets à ce moment-là, parce que des paiements sont encore effectués après ce premier mois d'introduction pour le mois de référence en question. Sur la base des dernières informations dont nous disposons, en ce qui concerne le chômage temporaire pour cause de crise du corona, seules les données pour mars sont déjà complètes, tandis que celles d'avril et mai sont supposées n'augmenter que de quelques pour cent. Pour le mois de référence de juin, il faut certainement encore s'attendre à une augmentation d'environ 9 % une fois que les données seront complétées avec les paiements effectués durant la période de juillet à septembre inclus. Pour le chômage complet, il n'existe pas de projection des chiffres attendus. Toutefois, si nous examinons les 12 derniers mois de référence qui ont été clôturés statistiquement (c'est-à-dire après quatre mois d'introduction), nous constatons, pour la période d'avril 2019 à mars 2020 inclus, qu'en moyenne 85 % des paiements ont été effectués au cours du premier mois d'introduction et 96 % au cours des deux premiers mois d'introduction. Si ces proportions peuvent également être considérées comme représentatives pour les mois à venir, on peut s'attendre à ce que le nombre de paiements pour le chômage complet augmente encore d'environ 12 à 17 % pour le mois de référence de juin 2020.

Les chiffres pour les chômeurs complets indemnisés demandeurs d'emploi (CCI-DE) sont libellés en unités physiques (c'est-à-dire le nombre de paiements effectués, ce qui diffère légèrement du nombre de personnes différentes qui ont reçu un paiement), unité standard pour les statistiques de paiement de l'ONEM. Pour le chômage temporaire, nous nous en écarterons pour la période de la crise du corona en raison des limitations de données susmentionnées. De ce fait, tous les chiffres relatifs au chômage temporaire seront libellés sous forme de nombre de différentes personnes. Les personnes présentes dans plusieurs mois de référence sont comptées dans chacun de ces mois de référence. Par contre, afin d'examiner le nombre total des travailleurs touchés, cet article comporte également un certain nombre d'analyses sur des personnes uniques, chaque personne n'étant comptabilisée qu'une seule fois, quel que soit le nombre de mois de référence où elle était au chômage temporaire.

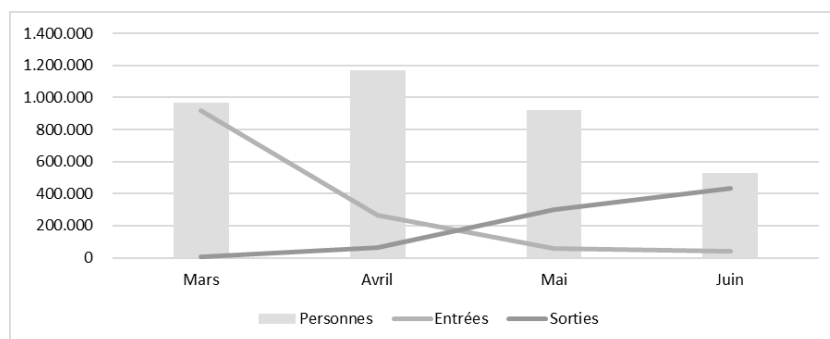
Les entrées et sorties, tant pour le chômage temporaire que pour le chômage complet, sont libellées en nombre de personnes. Les entrées et sorties sont calculées sur une base mensuelle. Une personne entre au chômage si elle a reçu un paiement au cours du mois de référence X, mais qu'aucun paiement n'a été effectué pour le mois X-1. Par analogie, une personne sort du chômage durant le mois de référence X si elle a reçu un paiement au mois de référence X-1, mais qu'aucun paiement ne suit au cours du mois X.

3. CHOMAGE TEMPORAIRE FORCE MAJEURE DUE A LA PANDEMIE DE CORONA

Cette partie présente les chiffres relatifs au chômage temporaire pendant la période de la pandémie de corona. En février 2020 – le premier mois où le chômage temporaire pour raison de corona est possible –, l'impact de la pandémie sur l'économie belge est encore limité. Le chômage temporaire fléchit de 3 % sur une base annuelle au cours de ce mois, ce qui est entièrement dû au temps relativement doux en février 2020 par rapport au même mois de l'année précédente. Nous n'enregistrons qu'une augmentation relativement faible du nombre de jours indemnisés de chômage temporaire pour raisons économiques et force majeure (respectivement +3 % et +9 % sur une base annuelle). Selon toute vraisemblance, cette augmentation s'explique déjà en partie par la crise du corona. Pour ce mois, nous ne disposons toutefois pas de données plus détaillées qui puissent distinguer le chômage temporaire pour cause de coronavirus. Ces données sont toutefois disponibles à partir de mars 2020.

En mars, le mois d'instauration du lockdown-light, qui marque le début de la crise du corona, 967.438 personnes se trouvent au chômage temporaire pour cause de force majeure due au coronavirus, dont seule une petite fraction (5%) se trouvait déjà au chômage temporaire¹ en février. (Graphique 1). Le nombre de personnes atteint un pic en avril avec 1.167.464 personnes. Ce mois est marqué par 266.046 entrées, alors que le nombre de sorties est faible (66.020 personnes). En mai, la tendance s'inverse : les sorties augmentent à 301.307 personnes tandis que les entrées diminuent à 57.512 personnes. Au cours de ce mois, 923.669 personnes reçoivent encore une allocation de chômage temporaire pour force majeure due au coronavirus.² En juin, le nombre de personnes au chômage temporaire baisse considérablement, mais ce nombre reste historiquement élevé, soit 529.469. La baisse est due à un flux sortant élevé (436.111 personnes) et un flux entrant faible (41.911 personnes). Sur les quatre mois, un total de 1.294.960 personnes uniques ont été indemnisées pour chômage temporaire pour cause de force majeure due au coronavirus.

GRAPHIQUE 1 : CHOMAGE TEMPORAIRE POUR FORCE MAJEURE DUE AU CORONAVIRUS



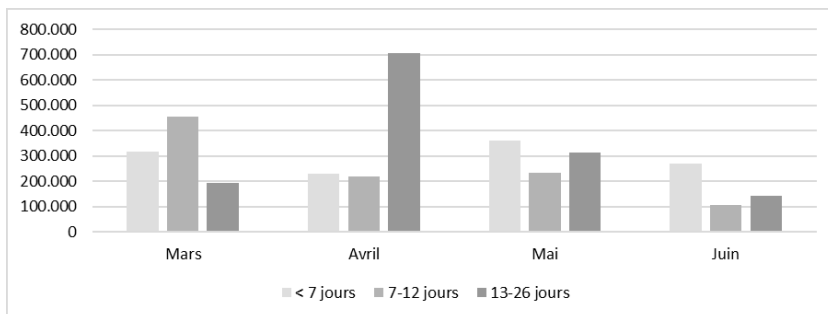
(1) Dans d'autres régimes de chômage temporaire que celui 'force majeure due à la COVID-19'.

(2) Selon les dernières informations, nous prévoyons que les paiements vont encore augmenter pour atteindre 930.000 personnes pour le mois de référence de mai et 579.000 personnes pour juin.

En moyenne, les chômeurs temporaires ont été indemnisés pour 8,9 jours en mars. En avril, cette durée passe à 15,8 jours. Ensuite, le nombre de jours diminue à 10,9 en mai, et 9,4 en juin. Le graphique 2 répartit le nombre de personnes indemnisées en fonction du nombre de jours indemnisés par mois de référence. En mars, la plupart des personnes sont indemnisées pour 7 à 12 jours (47 %) et moins de 7 jours (33 %). La proportion inférieure de 13-26 jours (20 %) s'explique en partie par le fait que le lockdown n'a été introduit qu'au milieu du mois. En avril, une majorité est indemnisée pendant 13 à 26 jours (61 %). En mai, lorsque les mesures de lockdown sont assouplies, nous assistons à une forte retombée du nombre de personnes avec 13 à 26 jours indemnisés (34 %). En mai, 40 % des personnes sont indemnisées moins de 7 jours et 26 %, de 7 à 12 jours. Enfin, en juin, 52 % des chômeurs temporaires sont indemnisés pendant moins de 7 jours. 21 % des personnes reçoivent une allocation pendant 7 à 12 jours et 28 % des chômeurs temporaires sont indemnisés de 13 à 26 jours.

Le fait que plusieurs entreprises aient été confrontées à une fermeture obligatoire a eu pour effet que de nombreuses personnes se sont retrouvées au chômage temporaire à (presque) temps plein pendant les semaines du lockdown-light. Cela diffère fortement de la nature habituelle du chômage temporaire, où il est beaucoup plus rare de rencontrer des personnes avec un mois complet de chômage temporaire. En mai, avec l'assouplissement des mesures, nous remarquons non seulement une augmentation des sorties, mais aussi une diminution du nombre de jours de chômage temporaire indemnisés par personne. Outre le fait que, de manière générale, un plus grand nombre d'entreprises étaient autorisées à ouvrir, de plus en plus d'entreprises ont également pu prévoir les adaptations nécessaires pour respecter les mesures d'hygiène. Il reste toutefois des entreprises qui, en dépit des mesures assouplies, n'ont pas eu la possibilité ou l'autorisation d'ouvrir, de sorte que la part des personnes ayant au moins 13 jours de chômage temporaire et le nombre moyen général de jours par mois restent élevés en mai et juin.

GRAPHIQUE 2 : CHOMAGE TEMPORAIRE POUR FORCE MAJEURE DUE AU CORONAVIRUS EN NOMBRE DE JOURS INDEMNISES PAR MOIS DE REFERENCE



Dans les sections suivantes, nous examinons plus en détail cette évolution en prenant en considération la répartition sectorielle des chômeurs temporaires et nous analysons quelques caractéristiques du profil des chômeurs temporaires.

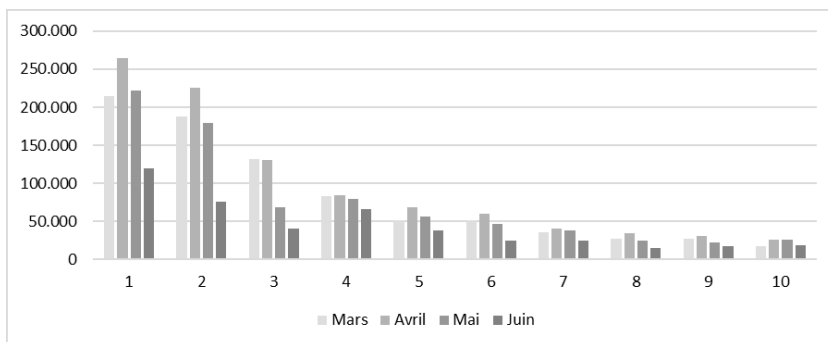
3.1. CHOMAGE TEMPORAIRE PAR SECTEUR

Le Graphique 3 montre les dix secteurs qui comptent le plus grand nombre de personnes au chômage temporaire. Le secteur « Services aux entreprises et location de biens » est le plus grand secteur en termes de nombre de personnes au chômage temporaire, suivi par le secteur « Commerce de gros, récupération, intermédiaires de commerce, commerce de détail » et l'« Industrie de la construction ». Les « entreprises de restauration, de boissons et d'hébergement » occupent la quatrième place. Au total, les dix plus grands secteurs regroupent 83 % des personnes au chômage temporaire pour cause de corona, de mars à juin inclus. Les 17 % restants sont répartis entre 33 autres secteurs. Des informations détaillées sur les 43 secteurs sont disponibles en Annexe.

Il convient de noter que, pour l'industrie de la construction, le nombre de personnes diminue depuis avril déjà, tandis que le nombre général de chômeurs temporaires atteint justement un pic en avril. Seuls quelques autres petits secteurs suivent le même schéma : « Agriculture et chasse » (2.138 chômeurs temporaires en mars), « Activité diamantaire » (410 chômeurs temporaires en mars), et « Sylviculture et exploitation forestière » (228 chômeurs temporaires en mars). Le secteur « Industrie alimentaire/ Fabrication de boissons » connaît par contre un pic en mai (25.980 chômeurs temporaires en mai), idem pour « Industrie papetière et transformation du papier » (4.146 chômeurs temporaires en mai). Tous les autres secteurs comptent le plus grand nombre de chômeurs temporaires en avril.

Les secteurs ne sont dès lors pas touchés de la même manière par la crise du corona. Dans certains secteurs, comme la construction, l'agriculture et le diamant, il est plus facile de respecter les mesures d'hygiène, par exemple parce qu'ils travaillent beaucoup en plein air ou parce que les travailleurs portent déjà des masques de protection en raison de la nature de leur travail. Ces secteurs ont pu redémarrer plus rapidement, bien qu'il reste encore des travailleurs au chômage temporaire dans ces secteurs. Pour les secteurs qui ont connu des pics plus tard, il semble qu'il s'agisse surtout de secteurs qui livrent des produits ou services aux secteurs fortement touchés en première ligne.

GRAPHIQUE 3 : DIX SECTEURS AYANT LE PLUS GRAND NOMBRE DE CHOMEURS TEMPORAIRES POUR FORCE MAJEURE DUE AU CORONAVIRUS, PAR MOIS DE REFERENCE



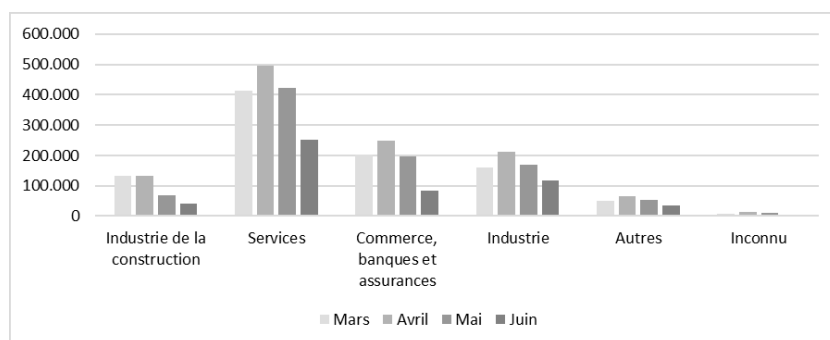
- 1 Services aux entreprises/Location de biens
- 2 Commerce de gros/Récupération/Intermédiaires de commerce/Commerce de détail
- 3 Industrie de la construction
- 4 Entreprises de restauration, de boissons et d'hébergement
- 5 Transport et circulation
- 6 Autres institutions de services sociaux
- 7 Autres services
- 8 Fabrication de produits métalliques
- 9 Construction automobile/Fabrication de pièces automobiles/Fabrication de moyens de transport
- 10 Industrie alimentaire/Fabrication de boissons

Dans ce qui suit, les secteurs ne sont plus analysés individuellement, mais sont regroupés en cinq grands clusters : « Industrie de la construction », « Services », « Commerce, banques et assurances », « Industrie » et « Autres ». Par ailleurs, il est encore possible qu'aucune donnée ne soit provisoirement disponible concernant le secteur auquel appartient un chômeur temporaire, si bien qu'un petit groupe a également été classé dans « inconnu ». Le Graphique 4 montre la répartition du nombre de personnes au chômage temporaire pour force majeure due au coronavirus par secteur, les secteurs étant ventilés dans les cinq groupes décrits. Le secteur des services est de loin le groupe le plus important chaque mois. La diminution du nombre de chômeurs temporaires en juin, qui est perceptible dans tous les secteurs, est moins importante pour les secteurs industriels où, dans certains cas, il reste souvent difficile de respecter les conditions d'hygiène.

Les sous-secteurs du secteur des services où le nombre de chômeurs temporaires est le plus élevé sont : « Services aux entreprises et location de biens » (52 % du nombre total de chômeurs temporaires dans le secteur des services) et « Entreprises de restauration, de boissons et d'hébergement » (20 %). Le secteur du « Commerce, banques et assurances » se compose à 90 % de chômeurs temporaires du sous-secteur « Commerce de gros, récupération, intermédiaires de commerce et commerce de détail ». Le secteur de l'« Industrie » comprend de nombreux sous-secteurs plus petits dont « Construction automobile/Fabrication de pièces automobiles/Fabrication de moyens de transport », « Fabrication de produits métalliques » et « Industrie

alimentaire/Fabrication de boissons » compte le plus grand nombre de chômeurs temporaires, avec, respectivement, 15 %, 15 % et 13 % du nombre total de chômeurs temporaires dans l'industrie. Enfin, le secteur « Autres » se compose à 94 % de chômeurs temporaires du sous-secteur « Transport et circulation ». Vous trouverez en annexe de plus amples informations sur la répartition des sous-secteurs dans les secteurs.

GRAPHIQUE 4 : NOMBRE DE CHOMEURS TEMPORAIRES POUR FORCE MAJEURE DUE AU CORONAVIRUS, PAR SECTEUR ET PAR MOIS DE REFERENCE



Les dynamiques propres aux secteurs se marquent également dans les entrées et les sorties. Le Graphique 5 montre les entrées sous forme de proportion des chômeurs temporaires du mois concerné et le graphique 6, les sorties sous forme de proportion des chômeurs temporaires du mois au cours duquel le dernier paiement a eu lieu.

Le secteur de la construction connaît son taux d'entrées le plus élevé en mars, avec 85 % du nombre total de chômeurs temporaires dans ce secteur. Cela signifie que 15 % des chômeurs temporaires touchaient déjà une allocation de chômage temporaire en raison du corona en février. En avril, la proportion d'entrées est la plus basse et celle des sorties est la plus élevée pour le secteur de la construction par rapport aux autres secteurs. Etant donné que les sorties sont de justesse supérieures aux entrées, une légère baisse se dessine déjà ce mois-là dans le secteur de la construction. Les deux mois suivants, les sorties s'élèvent respectivement à 50 % et 56 %, ce qui signifie que le nombre de chômeurs temporaires a diminué de moitié par rapport au mois précédent. Du côté des entrées, nous constatons un afflux limité en mai pour le secteur de la construction, mais à nouveau un afflux nettement plus élevé en juin. Ce retour à la hausse, qui s'explique peut-être par un recul des nouveaux marchés passés par les entreprises ou les particuliers qui ont eux-mêmes été touchés par la crise, fera l'objet d'un suivi dans les prochains mois. Cependant, comme les entrées restent inférieures aux sorties, cet afflux accru ne provoque pas encore de nouvelle augmentation du nombre de chômeurs temporaires dans ce secteur.

Les autres secteurs suivent beaucoup plus un schéma identique. Les entrées en mars sont les plus élevées, avec des valeurs allant de 90 % pour l'« Industrie » à 99 % pour le « Commerce, banques et assurances ». Dans les mois qui suivent, cet afflux diminue en

permanence. Nous remarquons toutefois encore un afflux important pour le groupe « Inconnu » en avril. Les sorties en avril sont limitées pour tous les secteurs et sont largement inférieures aux entrées. Les nombres de chômeurs temporaires atteignent un pic durant ce mois (voir aussi graphique 4). Pour les mois de mai et juin, l'industrie enregistre le plus grand afflux (11 %). Le plus petit nombre d'entrées est enregistré par le commerce, les banques et les assurances (4 %). En ce qui concerne les sorties en mai et juin, les différences sectorielles sont plus importantes. Pour le mois de mai, les sorties sont les moins nombreuses pour le secteur des services (19 %), tandis que le plus grand nombre de chômeurs temporaires sortent du chômage dans l'industrie (29 %). C'est en juin que le plus grand nombre de sorties est enregistrée pour ces secteurs. Alors que les sorties pour l'industrie sont élevées en mai par rapport aux autres secteurs, les sorties en juin pour ce secteur sont provisoirement les plus basses en comparaison avec les autres secteurs (39 %).

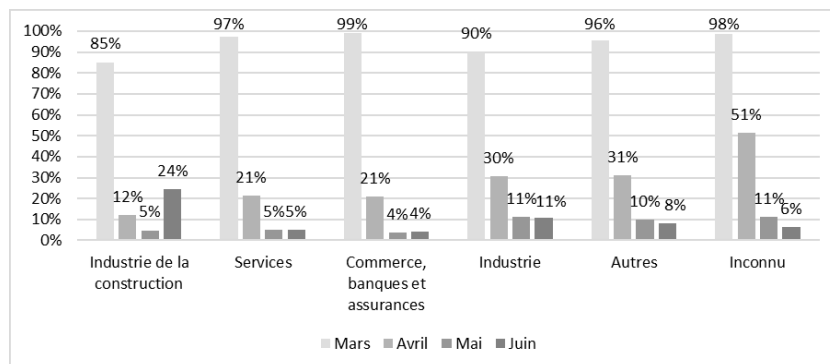
Les sorties du sous-secteur « Entreprises de restauration, de boissons et d'hébergement » restent faibles, tant en mai (7 %) qu'en juin (18 %) et elles sont nettement inférieures au nombre proportionnel moyen de sorties du secteur des services. La part de ce sous-secteur augmente en juin pour atteindre 26 % des chômeurs temporaires dans le secteur des services.

Dans l'industrie, nous remarquons que, à l'exception de quelques sous-secteurs qui n'ont qu'un petit nombre de chômeurs temporaires³, la plupart des sous-secteurs enregistrent une hausse du nombre d'entrées. Parmi les sous-secteurs comptant de nombreux chômeurs temporaires, la « Construction automobile/Fabrication de pièces automobiles/Fabrication de moyens de transport » et l'« Extraction et traitement de minerais/Fabrication et première transformation de métaux » comptent en outre aussi un faible nombre de sorties en juin, avec des proportions respectives de 29 % et 18 %.

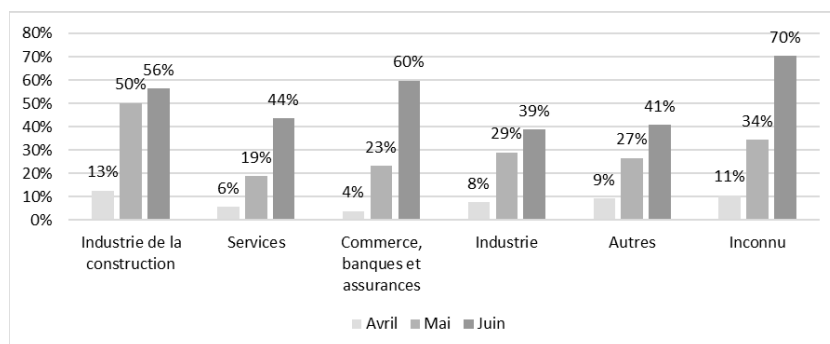
Alors que le secteur des services et, surtout, le secteur commercial montrent de bons signes de reprise en juin, avec des entrées faibles et des sorties plus élevées, nous remarquons, comme indiqué, que la reprise semble chanceler dans le secteur de la construction, avec une augmentation des entrées en juin, et que la reprise est beaucoup plus lente pour l'industrie, avec une augmentation des entrées et une diminution des sorties.

(3) Comme le secteur du diamant, l'industrie du cuir, l'industrie du caoutchouc et l'industrie de la chaussure.

GRAPHIQUE 5 : ENTREES DE CHOMEURS TEMPORAIRES POUR FORCE MAJEURE DUE AU CORONAVIRUS, PAR SECTEUR ET PAR MOIS DE REFERENCE (EN POURCENTAGE PAR RAPPORT AU NOMBRE TOTAL DE PERSONNES DURANT LE MOIS DE L'ENTREE)



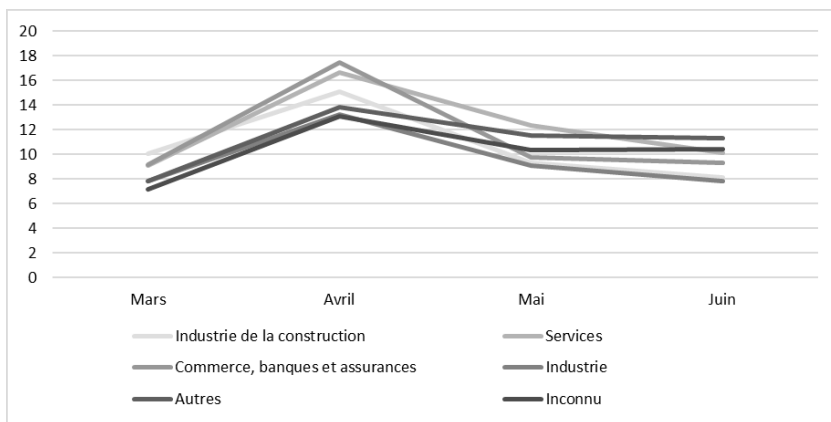
GRAPHIQUE 6 : SORTIES DE CHOMEURS TEMPORAIRES POUR FORCE MAJEURE DUE AU CORONAVIRUS, PAR SECTEUR ET PAR MOIS DE REFERENCE (EN POURCENTAGE PAR RAPPORT AU NOMBRE TOTAL DE PERSONNES DURANT LE MOIS DU DERNIER PAIEMENT)



Le nombre moyen de jours de chômage temporaire indemnisés (Graphique 7) suit une tendance similaire au cours des deux premiers mois. En mars, le nombre moyen de jours indemnisés pour tous les secteurs est bas (10 jours ou moins), ce qui est conforme aux attentes étant donné que le lockdown-light n'a commencé qu'au milieu du mois. En avril, le nombre moyen de jours passe à minimum 13 (Inconnu et « industrie ») et maximum 17 (« services » et « Commerce, banques et assurances »).

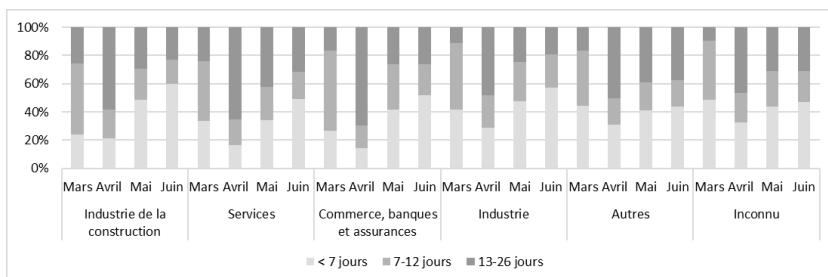
En mai, le nombre de jours diminue ou reste identique pour tous les secteurs. En juin, le nombre moyen de jours diminue pour l'industrie de la construction, le secteur des services et pour l'industrie, et reste plutôt stable pour les autres secteurs.

GRAPHIQUE 7 : NOMBRE MOYEN DE JOURS DE CHOMAGE TEMPORAIRE INDEMNISES, PAR SECTEUR ET PAR MOIS DE REFERENCE



Le Graphique 8 montre la répartition du nombre de chômeurs temporaires par secteur en nombre de jours indemnisés. De manière générale, nous pouvons dire qu'en avril, tous les secteurs ont le plus grand nombre de chômeurs temporaires, avec 13 jours d'allocation ou plus. Pour le groupe des inconnus, il ne représente toutefois que 47 % du nombre total de chômeurs en avril, alors que le commerce compte la plus grande proportion (70 %). En mars, la majorité des chômeurs temporaires ont 7 à 12 jours indemnisés, sauf pour les secteurs qui relèvent de « Autres » ou « Inconnu ». Pour ce dernier, il y a une majorité de moins de 7 jours. En mai et juin, une majorité des chômeurs temporaires (41 à 60 %) perçoivent une allocation pendant moins de 7 jours, à l'exception du mois de mai pour le secteur des services, où une majorité (42 %) reçoit une allocation pendant 13 à 26 jours. Les sous-secteurs où les chômeurs temporaires sont indemnisés pendant principalement 13 à 26 jours, sont les « Entreprises de restauration, de boissons et d'hébergement », les « Autres services » et le « Transport et circulation ».

GRAPHIQUE 8 : REPARTITION DES CHOMEURS TEMPORAIRES POUR FORCE MAJEURE DUE AU CORONAVIRUS, PAR SECTEUR ET PAR MOIS DE REFERENCE, EN FONCTION DU NOMBRE DE JOURS INDEMNISES



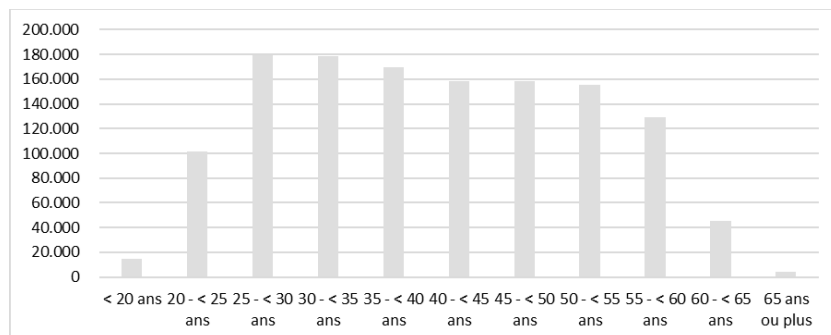
3.2. CARACTERISTIQUES DU PROFIL DES CHOMEURS TEMPORAIRES POUR FORCE MAJEURE DUE AU CORONAVIRUS

Cette section décrit quelques caractéristiques du profil des chômeurs temporaires qui se trouvent dans le système de chômage temporaire pour cause de force majeure due au coronavirus. En raison des limitations décrites ci-dessus, dues aux circonstances exceptionnelles de la crise du corona, toutes les caractéristiques du profil ne sont provisoirement pas encore disponibles. Cette partie présente les caractéristiques suivantes du profil : âge, sexe, salaire mensuel de référence, antécédents de chômage temporaire et durée de la période de chômage temporaire pour force majeure due au coronavirus.

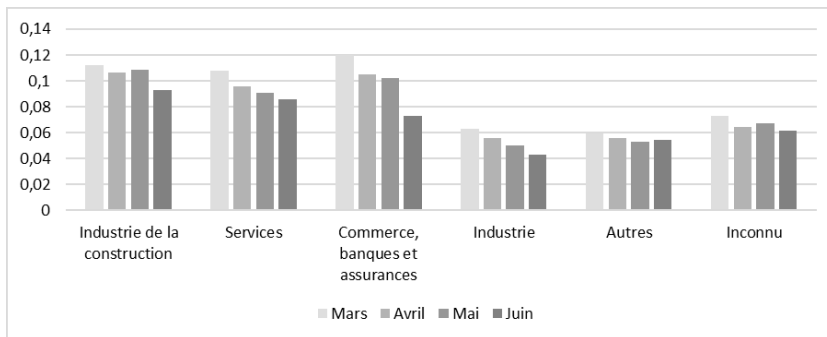
3.2.1. Age

La catégorie d'âge la plus fréquente est celle des 25-30 ans (Graphique 9). 9 % des chômeurs temporaires ont moins de 25 ans et 14 % ont 55 ans ou plus. La grande majorité (77 %) des chômeurs temporaires ont donc entre 25 et 54 ans.

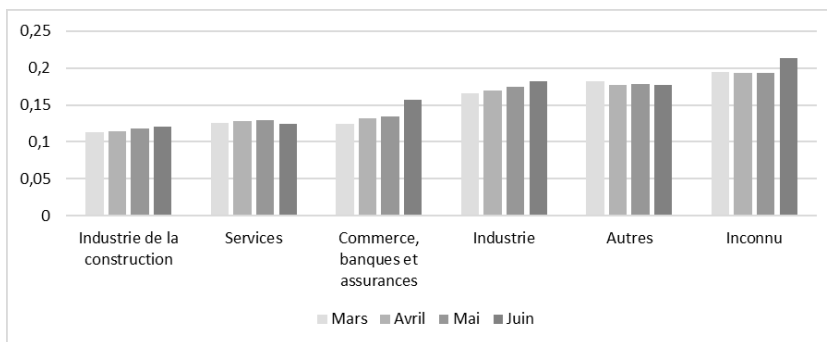
GRAPHIQUE 9 : REPARTITION DES CHOMEURS TEMPORAIRES PAR CATEGORIE D'AGE (EN PERSONNES UNIQUES)



La proportion de chômeurs temporaires de moins de 25 ans baisse de 9 % en mars à 7 % en juin. Les jeunes chômeurs temporaires sortent donc plus rapidement du chômage temporaire que les autres catégories d'âge. Le secteur de la construction, le secteur des services et le commerce ont chacun un nombre supérieur à la moyenne de jeunes chômeurs temporaires, tandis que l'industrie, les autres secteurs et le groupe inconnu en ont un nombre inférieur à la moyenne (Graphique 10).

GRAPHIQUE 10 : PROPORTION DE JEUNES CHOMEURS TEMPORAIRES (MOINS DE 25 ANS), PAR SECTEUR ET PAR MOIS DE REFERENCE

Alors que le nombre de jeunes chômeurs diminue, la proportion des chômeurs plus âgés (55 ans et plus) augmente de 15 % en mars à 16 % en juin. Les chômeurs temporaires plus âgés sortent moins du chômage temporaire que les autres catégories d'âge. Elles se retrouvent principalement dans l'industrie, les autres secteurs et le groupe inconnu et elles sont moins présentes dans l'industrie de la construction, les services et le commerce.

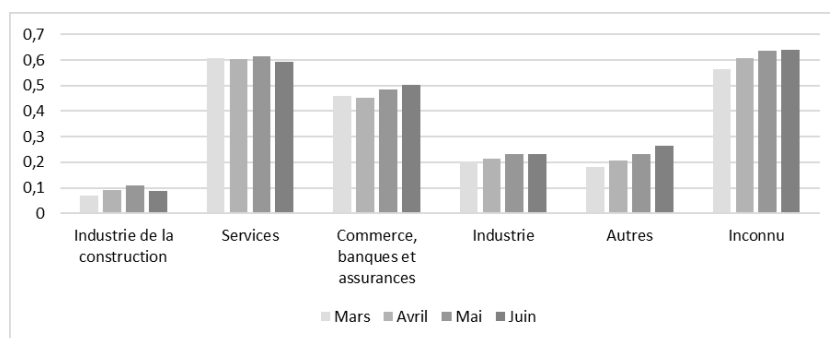
GRAPHIQUE 11 : PROPORTION DE CHOMEURS TEMPORAIRES PLUS AGES (55 ANS ET PLUS), PAR SECTEUR ET PAR MOIS DE REFERENCE

Pour les entrées et sorties, nous remarquons une diminution de la proportion des jeunes qui entrent et une augmentation de la proportion des jeunes qui sortent. Chez les chômeurs plus âgés, on observe une tendance inverse, avec des entrées proportionnelles croissantes et des sorties proportionnelles en baisse. La diminution chez les jeunes s'explique dès lors par une combinaison d'entrées de moins en moins nombreuses et des sorties relativement plus élevées par rapport aux autres catégories d'âge. Par contre, nous remarquons une hausse de la proportion chez les chômeurs plus âgés, non seulement parce que les entrées sont plus nombreuses, mais aussi parce que les sorties sont relativement moins élevées que dans les autres catégories d'âge.

3.2.2. Sexe

Parmi tous les chômeurs qui ont reçu une allocation de chômage temporaire pour force majeure due au coronavirus durant les mois de mars à juin inclus, 41 % sont des femmes (en personnes uniques). La proportion de femmes dans le chômage temporaire s'accroît généralement de 35 % en mars à 39 % en juin. Dans l'industrie de la construction, l'industrie et les autres secteurs, les femmes sont peu représentées en tant que chômeurs temporaires (Graphique 12). En termes d'entrées, la proportion de femmes recule de 43 % en mars à 28 % en juin. Ceci indique que l'augmentation relative des femmes ne résulte pas tant d'une augmentation du nombre absolu mais plutôt du fait que les femmes restent plus « coincées » dans le chômage temporaire et en sortent moins rapidement que les hommes.

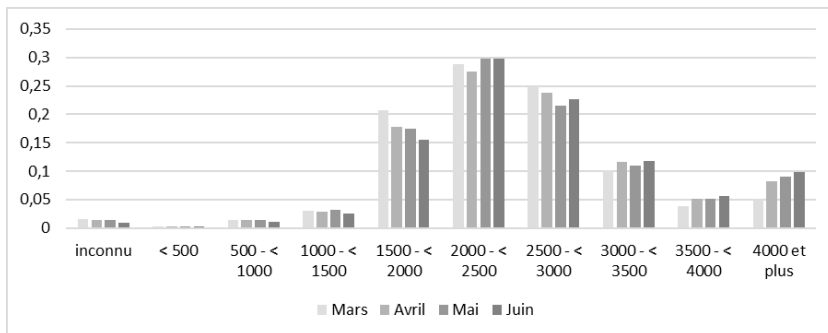
GRAPHIQUE 12 : PROPORTION DE FEMMES AU CHOMAGE TEMPORAIRE, PAR SECTEUR ET PAR MOIS DE REFERENCE



3.2.3. Salaire mensuel de référence

Les catégories de salaire mensuel de référence les plus fréquentes pour les chômeurs temporaires sont celles de 2.000 à 2.500 EUR par mois, 2.500 à 3.000 EUR par mois et 1.500 à 2.000 EUR par mois. Les catégories salariales inférieures à 2.000 EUR affichent une tendance à la baisse de mars à juin. Les catégories salariales supérieures, à l'exception de celle de 2.500 à 3.000 EUR, augmentent en juin au-delà de la proportion de mars. La proportion de chômeurs avec un salaire mensuel de référence de 2.500 à 3.000 EUR était en baisse durant les trois premiers mois, mais elle remonte en juin.

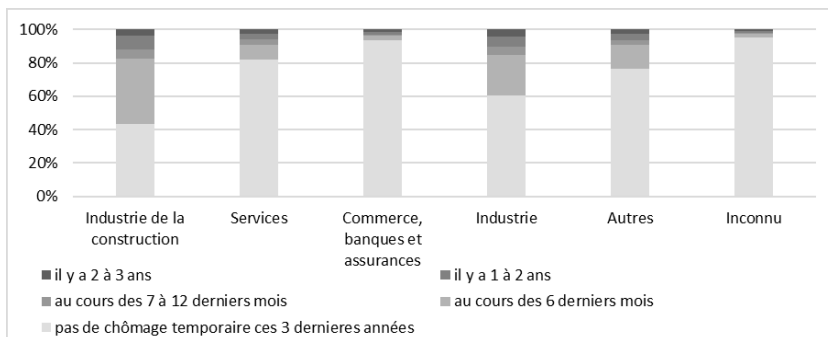
GRAPHIQUE 13 : REPARTITION DES CHOMEURS TEMPORAIRES ENTRE CATEGORIES DE SALAIRE MENSUEL DE REFERENCE, PAR SECTEUR ET PAR MOIS DE REFERENCE



3.2.4. Antécédents de chômage temporaire

Dans le graphique 14, nous examinons si les personnes qui reçoivent actuellement une allocation de chômage temporaire pour force majeure due au coronavirus, ont également reçu une allocation de chômage temporaire au cours des trois dernières années précédant la période de chômage temporaire pour force majeure due au coronavirus (et ce, quel que soit le mois de leur entrée au chômage temporaire pour force majeure due au coronavirus). Au cours des trois dernières années, 76 % des chômeurs temporaires pendant la crise du corona n'ont reçu aucune allocation de chômage temporaire. Ce pourcentage est élevé pour le secteur des services (82 %) et le commerce (94 %). Cela signifie que de nombreuses personnes et/ou entreprises de ces secteurs étaient confrontées pour la première fois au régime du chômage temporaire. Pour les secteurs où le chômage temporaire est plus fréquent, le pourcentage est inférieur : pour l'industrie de la construction, il est de 43 % et, pour l'industrie, de 61 %. Dans ces deux derniers secteurs, le pourcentage de chômeurs qui avaient déjà été au chômage temporaire au cours des 6 derniers mois est élevé, soit, respectivement, 39 % et 24 %.

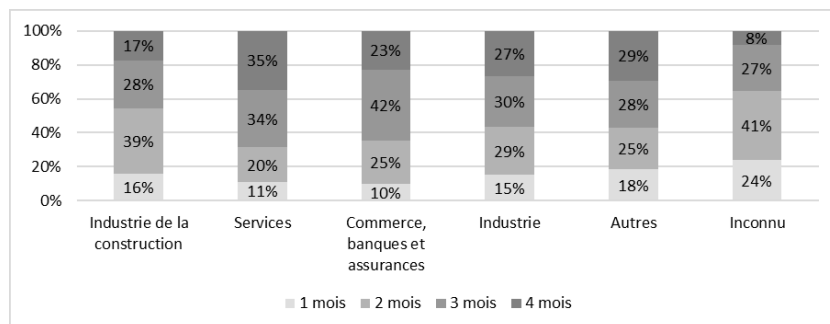
GRAPHIQUE 14 : CHOMEURS TEMPORAIRES EN FONCTION DE LEURS ANTECEDENTS AU CHOMAGE TEMPORAIRE (EN PERSONNES UNIQUES)



3.2.5. Durée de la période de chômage temporaire

Il existe également des différences sectorielles dans la durée de la période de chômage temporaire pour cause de force majeure due au coronavirus (Graphique 15). Par rapport aux autres secteurs, l'industrie de la construction a un petit pourcentage de travailleurs qui connaissaient déjà un chômage temporaire de 4 mois.⁴ La majorité des chômeurs de l'industrie de la construction avaient 2 mois de chômage temporaire. Le secteur des services compte une forte proportion de chômeurs qui ont été au chômage temporaire pendant trois et quatre mois. 70 % des chômeurs temporaires du sous-secteur « Entreprises de restauration, de boissons et d'hébergement » avaient déjà 4 mois de chômage temporaire, tandis que 39 % des chômeurs temporaires des « Services aux entreprises et location de biens » (le sous-secteur qui compte le plus de chômeurs dans le secteur des services) avaient principalement 3 mois de chômage temporaire. Pour le commerce, les banques et les assurances, la proportion la plus élevée est de 3 mois de chômage temporaire et, pour l'industrie, les proportions de 2, 3 et 4 mois de chômage temporaire sont réparties plus ou moins proportionnellement.

GRAPHIQUE 15 : CHOMEURS TEMPORAIRES POUR FORCE MAJEURE DUE AU CORONAVIRUS, EN FONCTION DU NOMBRE DE MOIS DE CHOMAGE TEMPORAIRE PAR SECTEUR



3.3. CONCLUSION INTERMEDIAIRE

En raison de l'instauration d'un lockdown complet d'un mois et demi, la pandémie de COVID-19 a engendré un afflux sans précédent dans le chômage temporaire. Au cours des mois de mai et juin, lorsque les mesures ont été assouplies, nous constatons une diminution du nombre de chômeurs temporaires mais leur nombre reste supérieur à 500.000 personnes. Ce qui est toujours exceptionnellement élevé. Le nombre moyen de jours indemnisés diminue après le pic d'avril.

Il existe des différences sectorielles évidentes, qui sont souvent liées aux autorisations en vigueur et aux règles d'hygiène relatives aux activités au sein d'un (sous-)secteur. L'industrie de la construction a redémarré relativement tôt, ce qui a été possible en raison du fait que les travaux extérieurs étaient autorisés moyennant une distance

(4) Compte tenu de la disponibilité des données au moment de la rédaction, la durée maximale provisoire s'élève à 4 mois de chômage temporaire. Il est bien entendu possible que des personnes, qui avaient déjà connu 4 mois de chômage temporaire en juin, restent encore dans ce régime durant les mois suivants.

suffisante. En outre, dans ce secteur, les masques de protection étaient déjà obligatoires pour certaines tâches, de telle sorte qu'ils étaient dans une certaine mesure disponibles et pouvaient être utilisés pour respecter les mesures d'hygiène. De ce fait, le nombre de travailleurs au chômage temporaire dans l'industrie de la construction diminue déjà depuis avril. Le nombre moyen de jours indemnisés est élevé en avril, avec environ 15 jours par mois. En mai et en juin, les chiffres descendent respectivement à 9 et 8 jours. Il convient de remarquer l'afflux accru en juin, qui ne s'explique pas par les modifications des règles d'hygiène.

Le secteur des services compte le plus grand nombre de chômeurs temporaires pour force majeure due au coronavirus et atteint un pic en avril. Pour le secteur des services, les sorties en mai et juin sont surtout freinées par le sous-secteur des « Entreprises de restauration, de boissons et d'hébergement ». Ce sous-secteur a pu reprendre ses activités en juin, mais toujours avec des restrictions. Pour les autres sous-secteurs, les sorties sont beaucoup plus élevées. Le nombre moyen de jours indemnisés pointe autour de 17 jours en avril.

Le « Commerce, banques et assurances » est le deuxième secteur le plus important en termes de nombre de chômeurs temporaires. Ce secteur enregistre de nombreuses sorties et le nombre de chômeurs temporaires diminue fortement en juin. Par rapport aux autres secteurs, le nombre moyen de jours indemnisés est le plus élevé mais il diminue fortement en mai (de 17 jours en avril à 10 jours en mai).

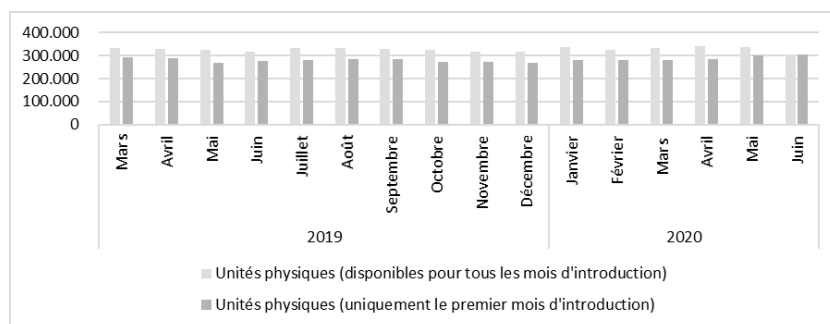
L'industrie comprend de nombreux petits sous-secteurs. Ce secteur reste confronté à une augmentation des entrées et à une diminution des sorties au cours de la période d'avril à juin inclus. La « Construction automobile/Fabrication de pièces automobiles/Fabrication de moyens de transport » et l'« Industrie alimentaire/Fabrication de boissons » sont des sous-secteurs caractérisés par un nombre élevé de chômeurs temporaires et peu de sorties. Le sous-secteur « Industrie alimentaire/Fabrication de boissons » n'atteint le plus grand nombre de chômeurs temporaires qu'en mai, soit plus tard que la plupart des autres sous-secteurs.

Au niveau des chômeurs temporaires individuels, nous remarquons qu'en raison de la crise du corona, 3/4 des chômeurs temporaires sont confrontés pour la première fois depuis 3 ans aux conséquences financières du chômage temporaire. Outre les différences sectorielles en termes de durée des périodes de chômage temporaire, il est important de noter que tous les chômeurs temporaires ne sortent pas de ce régime avec la même facilité. Alors que les jeunes sortent de ce régime proportionnellement plus rapidement que les autres catégories d'âge, les travailleurs plus âgés y entrent plus tard et en sortent relativement moins. Les femmes semblent moins sortir de ce régime que les hommes et rester plus « coincées » au chômage temporaire. Le nombre dans les catégories salariales supérieures augmente en juin.

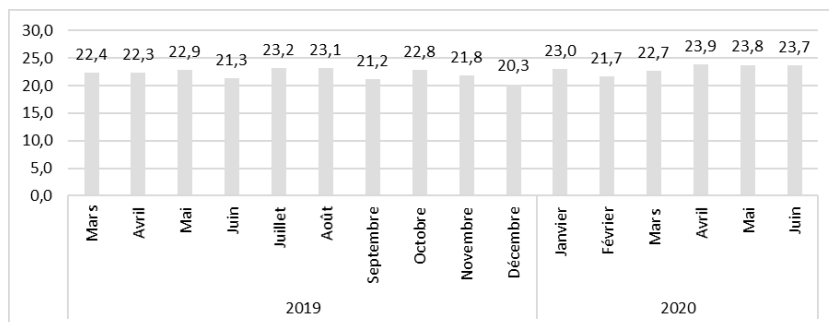
4. EVOLUTION DU CHOMAGE COMPLET

Dans cette partie, nous examinons le chômage complet et l'afflux de chômeurs temporaires dans le chômage complet. De manière générale, le chômage complet est moins sensible aux fluctuations économiques que le chômage temporaire. Le graphique 16 présente les chiffres des chômeurs complets indemnisés demandeurs d'emploi (CCI-DE) par mois de référence. Etant donné qu'avril, mai et juin 2020 ne sont pas encore clôturés statistiquement, une deuxième série a été insérée à titre de comparaison par mois de référence, avec uniquement les paiements enregistrés au cours du premier mois d'introduction. Cette série permet une meilleure comparaison avec, principalement, le dernier mois de référence (juin 2020), pour lequel un seul mois d'introduction n'était disponible au moment de la rédaction. Ces chiffres révèlent que l'impact de la crise du corona sur le chômage complet reste provisoirement limité. Pour la série ne reprenant que le premier mois d'introduction, nous constatons que les chiffres de mai et juin 2020 sont les plus élevés pour toute la période, mais que la différence reste provisoirement limitée. Nous comptons 294.706 unités physiques en mars 2019 et 303.116 en juin 2020.

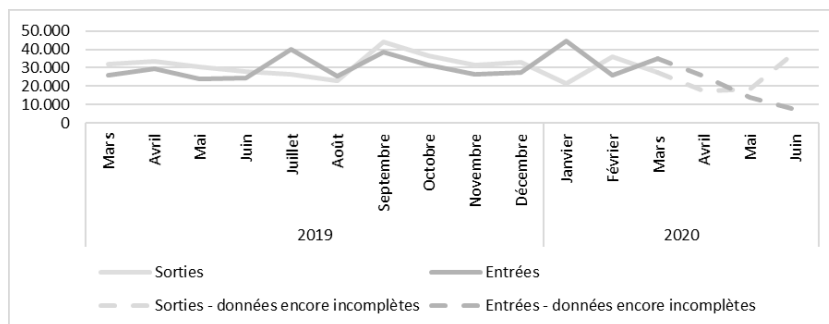
GRAPHIQUE 16 : NOMBRE DE CCI-DE PAR MOIS DE REFERENCE (EN UNITES PHYSIQUES)



Si nous examinons le nombre moyen de jours par CCI-DE, pour lesquels une allocation de chômage complet est payée (Graphique 17), nous constatons que le nombre moyen de jours depuis avril 2020 est plus élevé qu'avant et ne diminue que légèrement jusqu'en juin 2020. Nous pouvons voir ici clairement un effet du lockdown-light, de sorte que les chômeurs ont plus souvent été au chômage pendant un mois complet sans interrompre cette période avec des périodes de travail de courte durée (travail occasionnel, contrats journaliers ou hebdomadaires, intérim, etc.).

GRAPHIQUE 17 : NOMBRE MOYEN DE JOURS DE CHOMAGE COMPLET, PAR CCHDE ET PAR MOIS DE REFERENCE

Afin de mieux comprendre l'évolution des chômeurs complets au cours des derniers mois, nous examinons également les entrées et sorties des CCI-DE (Graphique 18). Le lockdown-light a eu pour effet que les sorties ont été peu nombreuses durant les mois de mars, avril et mai, vu la baisse de l'activité économique qui aurait pu permettre une reprise du travail. En juin, les sorties ont brusquement augmenté, notamment grâce aux assouplissements adoptés en mai. En revanche, le nombre d'entrées est en baisse depuis mars. Cela s'explique peut-être en partie par l'assouplissement du chômage temporaire. De plus, il n'y a qu'un afflux limité en raison de la diminution du nombre d'emplois perdus en raison de faillites au cours de cette période.⁵

GRAPHIQUE 18 : ENTREES ET SORTIES DE CCH-DE, PAR MOIS DE REFERENCE

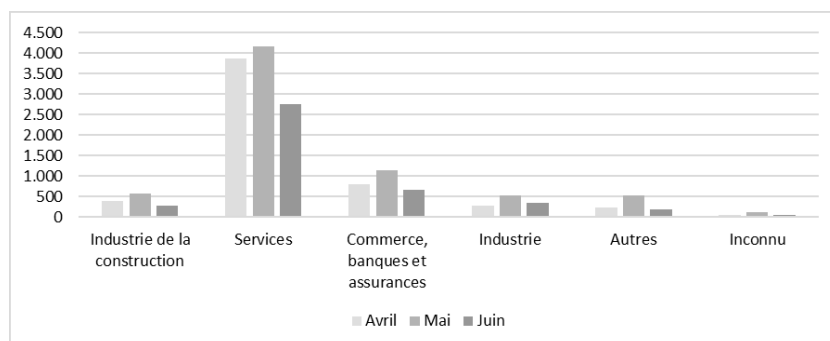
Le nombre de chômeurs qui passent du chômage temporaire au chômage complet est encore très limité en avril, mai et juin. Seulement 1,3 % des personnes qui ont été au chômage temporaire en raison de la crise du corona sont tombées au chômage complet au cours de la période suivante. Ce pourcentage est conforme aux sorties du chômage temporaire vers le chômage complet durant la période précédant la crise du corona.

(5) Au total, 4.728 emplois ont été perdus au 2^{ème} trimestre de 2020, soit une diminution de 27,8 %. De plus, 3.608 licenciements collectifs ont été annoncés au 2^{ème} trimestre. Le nombre de personnes licenciées qui entreront au chômage complet n'est pas encore connu.

Cela semble indiquer qu'une cessation du chômage temporaire implique également une reprise du travail dans la plupart des cas.

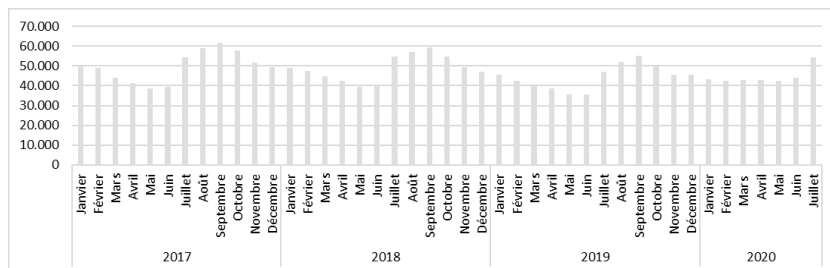
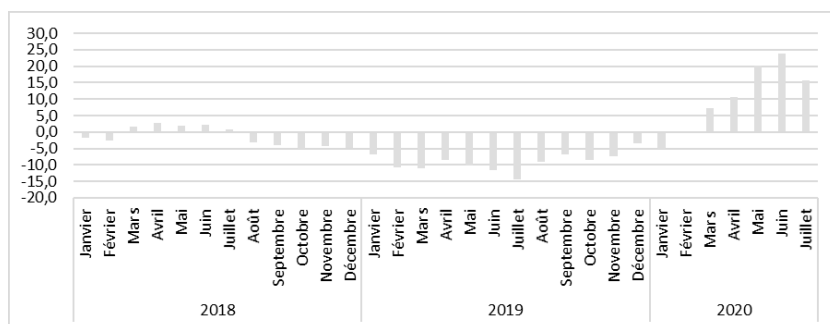
Ici aussi, nous devons cependant tenir compte des différences sectorielles. Le Graphique 19 montre le nombre de chômeurs temporaires qui sont passés au chômage complet par secteur. C'est surtout dans le secteur des services que les chômeurs temporaires passent au chômage complet. En termes relatifs, 7 % des personnes uniques du « Secteur des services » passent au chômage complet, alors qu'il ne s'agit que de 2 % pour l'« Industrie de la construction » et moins de 1 % pour le « Commerce, banques et assurances » et l'« Industrie ». Dans le secteur des « Services », les principaux sous-secteurs qui enregistrent des passages au chômage complet sont les « Services aux entreprises et location de biens », les « Entreprises de restauration, de boissons et d'hébergement » et les « Autres services », avec, respectivement, 63 %, 17 % et 9 % de cette part.

GRAPHIQUE 19 : SORTIES DE CHOMEURS TEMPORAIRES POUR FORCE MAJEURE DUE AU CORONAVIRUS VERS LE CHOMAGE COMPLET (CCH-DE), PAR SECTEUR ET PAR MOIS DE REFERENCE



Enfin, il y a encore les chômeurs inscrits comme demandeurs d'emploi auprès des services régionaux mais qui ne perçoivent pas d'allocation de chômage. Les jeunes en stage d'insertion professionnelle constituent une catégorie particulière à cet égard. Si ces jeunes ne parviennent pas à trouver un emploi, ils se retrouvent dans le régime d'allocation d'insertion au bout d'un certain temps. Le Graphique 20⁶ présente les chiffres pour les jeunes en stage d'insertion professionnelle à partir de janvier 2017. De manière générale, il existe un schéma cyclique selon lequel un grand groupe de jeunes s'inscrivent au chômage après la fin de chaque année scolaire (ou année académique). Sur une base annuelle, la tendance est à la baisse depuis août 2018 (Graphique 21). Toutefois, on enregistre à nouveau une augmentation considérable depuis mars 2020.

(6) Ces statistiques ne font pas partie des statistiques de paiement de l'ONEM. Elles relèvent de la compétence des 4 services régionaux de l'emploi (ADG, Actiris, FOREM et VDAB). Le rôle de l'ONEM se limite ici à collecter les données des services régionaux et à les diffuser au niveau national.

GRAPHIQUE 20 : NOMBRE DE PERSONNES EN STAGE D'INSERTION PROFESSIONNELLE**GRAPHIQUE 21 : DIFFERENCE SUR UNE BASE ANNUELLE DU NOMBRE DE PERSONNES EN STAGE D'INSERTION PROFESSIONNELLE**

Pour l'instant, l'impact de la crise du corona sur le chômage complet est encore peu prononcé, avec seulement une légère augmentation du nombre de CCI-DE et un afflux limité du chômage temporaire vers le chômage complet. Bien que les sorties aient augmenté en juin, nous remarquons encore un nombre moyen élevé de jours indemnisés, ce qui peut indiquer que la reprise du travail occasionnel et du travail intérimaire par des chômeurs n'a pas encore retrouvé sa pleine capacité. A cela s'ajoute le nombre croissant de jeunes en stage de réinsertion professionnelle. Néanmoins, nous pouvons conclure pour l'instant que le chômage temporaire continue à bien remplir sa fonction de tampon.

5. COMPARAISON DE LA CRISE FINANCIERE DE 2008 AVEC LA CRISE DU CORONA

Nous comparons ci-dessous la crise financière de 2008 avec la crise économique actuelle due à la COVID-19. La crise bancaire de 2008 a provoqué le plus grand choc de l'histoire récente dans le système de chômage temporaire. C'est pourquoi les observations issues de cette période s'imposent comme moyen de comparaison logique pour pouvoir mieux évaluer et cadrer les conséquences de la crise du corona actuelle. Nous avons pris comme point de départ pour la crise de 2008 la faillite de Lehman Brothers, car cet événement a créé un effet domino au sein de l'économie mondiale, immédiatement perceptible dans les données sur le chômage temporaire. Nous utiliserons des chiffres à partir de 12 mois précédant cette date (septembre 2007). Pour la crise du coronavirus, nous avons pris le mois de mars où les premières grosses mesures de chômage temporaire ont été décidées et donc nous utiliserons des

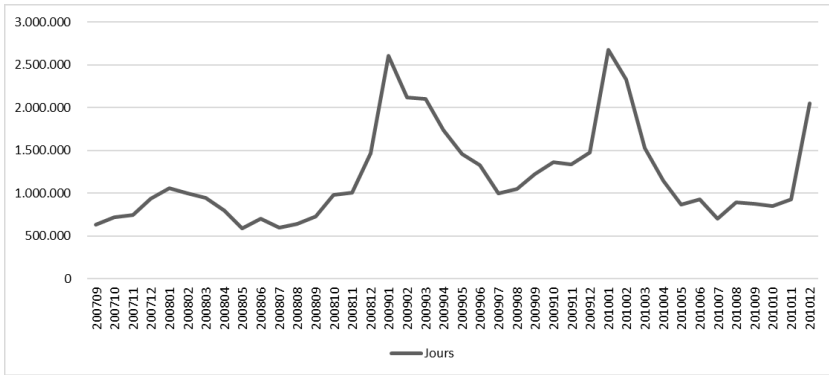
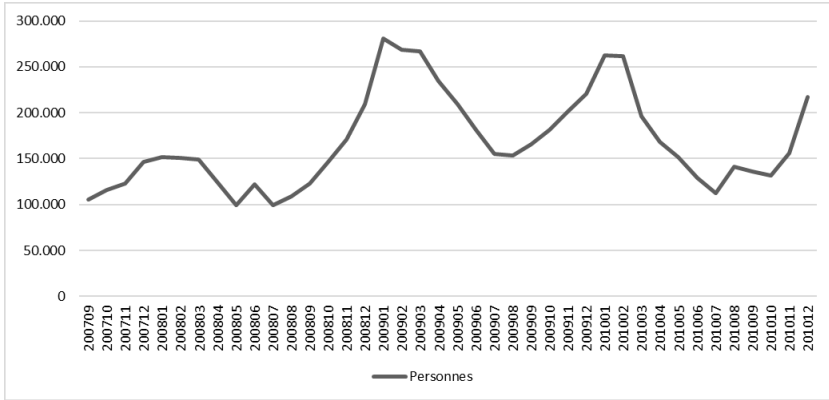
chiffres à partir de mars 2019. Il convient de préciser que la crise économique de 2020 est encore trop récente pour que tous les chiffres soient disponibles, certaines données ne sont donc pas encore complètes. Et, d'un autre côté, il y a 10 ans, lors de la crise de 2008, certaines variables dans les bases de données sur le chômage étaient moins complètes qu'actuellement, notamment en terme de précision du code NACE.

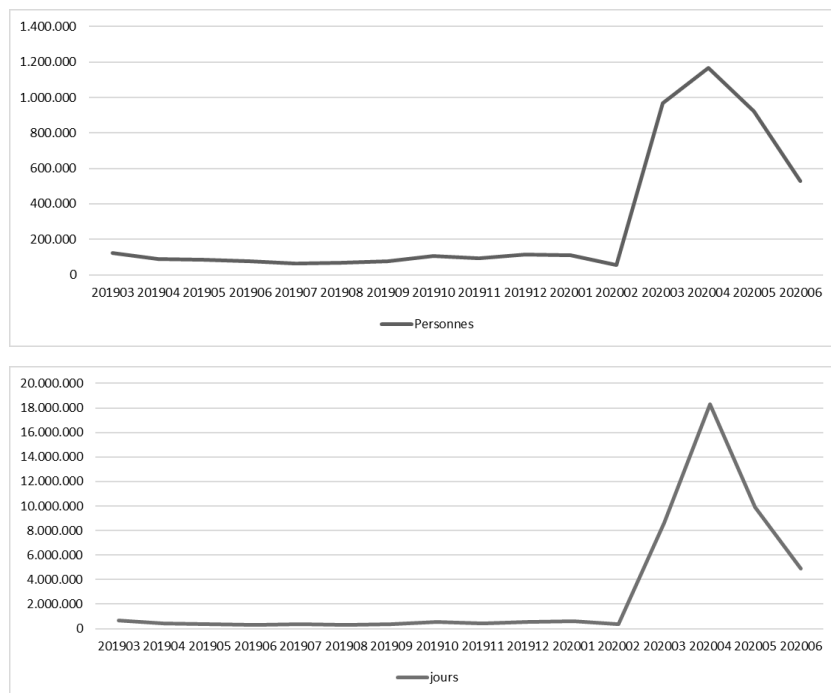
Une autre précision à apporter avant la comparaison est que de par leurs natures différentes, les deux crises ont amené des mesures spécifiques divergentes. Ces deux crises ont eu lieu chacune pendant une des grosses crises politiques en Belgique. Pendant une grande partie de la crise de 2008, il n'y a pas de gouvernement disposant de la plénitude des compétences au niveau fédéral en Belgique, ce qui amène que par rapport aux autres pays relativement peu de mesures seront prises pour éviter la crise. Vers la fin de cette situation, nous voyons que trois mesures sont prises : la suspension de crise pour les employés, le crédit-temps de crise et les primes de crise. Mais celles-ci n'ont pas été prises rapidement, elles l'ont été après le pic. En 2020, nous sommes à nouveau dans une période de crise politique où nous avons seulement un gouvernement en affaires courantes. Mais cette fois-ci, les politiques se sont mis d'accord et un gouvernement fédéral « coronavirus » doté de pouvoirs spéciaux est créé et donc des mesures ont été prises rapidement. Cette situation de crise sanitaire et économique a amené cette fois-ci une réaction rapide. En 2020, il y a donc plusieurs mesures prises en début de crise, y compris des adaptations temporaires des systèmes de chômage temporaire et complet décrits ci-dessus.

5.1. TEMPORALITE DES DEUX CRISES

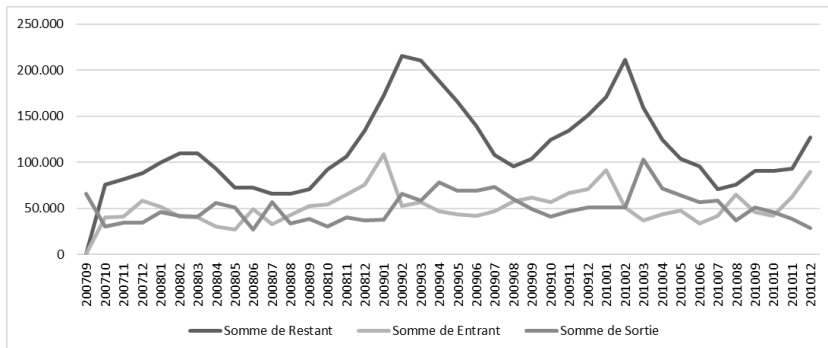
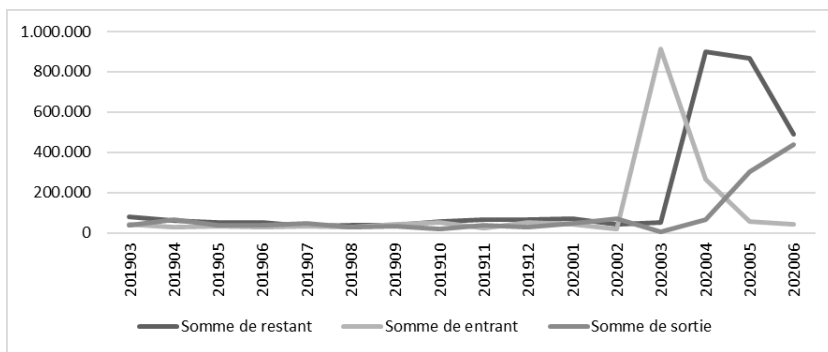
Dans le cas de la crise financière de 2008, nous voyons que l'augmentation du nombre de personnes en chômage temporaire augmente graduellement jusqu'à atteindre un pic au mois de janvier 2009 (Graphique 22). Alors que dans le cadre de la COVID-19, l'augmentation est nette et brusque. Dans le cadre du chômage temporaire pour le coronavirus, nous avons réellement un pic massif qui va du mois de mars 2020 jusqu'au mois de mai 2020 où le déconfinement commence et où de nombreuses entreprises qui avaient dû fermer peuvent rouvrir. La crise de 2008 est quant à elle, plus « à vagues », il n'y a pas de pic net, ce sont plutôt des petites augmentations graduelles. Ces différences sont le résultat de la différence de temps pour prendre des mesures efficaces pour ceux plus durement touchés par la crise. Si nous comparons les deux crises entre elles en termes de personnes en chômage temporaire, nous voyons que la crise financière a touché moins de personnes en même temps mais à potentiellement (comme la crise de la COVID-19 n'est pas encore terminée) duré plus longtemps.

GRAPHIQUE 22 : EVOLUTION DU NOMBRE DE PERSONNES ET DE JOURS DURANT LA CRISE FINANCIERE DE 2008



GRAPHIQUE 23 : EVOLUTION DU NOMBRE DE PERSONNES ET DE JOURS DURANT LA CRISE SANITAIRE DE 2020

Si on regarde les flux des entrées et sorties, cette différence de temporalité est encore plus marquée. Les flux durant la crise financière sont vraiment « à vagues », il n'y a pas de pic important d'entrants, ni de sorties massives (Graphique 24). Lors de la crise de la COVID-19, nous voyons par contre, que le pic du nombre d'entrants est clairement au mois de mars 2020 et que depuis avril 2020 la tendance à l'augmentation des sorties se poursuit (Graphique 25).

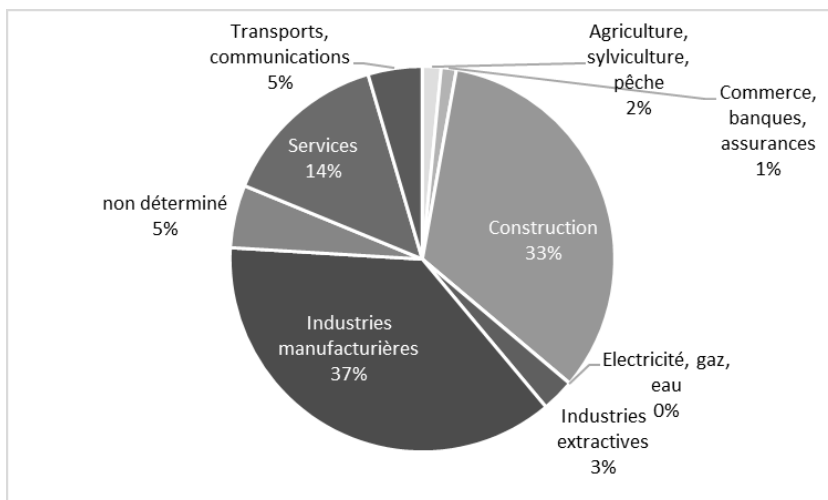
GRAPHIQUE 24 : FLUX DES ENTRANTS, SORTANTS ET RESTANTS DURANT LA CRISE FINANCIERE DE 2008**GRAPHIQUE 25 : FLUX DES ENTRANTS, SORTANTS ET RESTANTS DURANT LA CRISE SANITAIRE DE 2020**

Les différences dans la nature des causes de ces deux crises apparaissent clairement ici : lors de la crise bancaire de 2008, la problématique sous-jacente était en premier lieu de nature économique et financière. Le recours au chômage temporaire variait selon que les entreprises se retrouvaient en difficulté et/ou pouvaient (re)démarrer dans ce contexte économique. L'évolution plus délimitée de la crise du corona trouve principalement son origine dans la préoccupation pour la santé publique – un facteur externe qui relie en grande partie le recours au chômage temporaire aux mesures de prévention imposées. Reste à savoir si les effets secondaires (l'effet domino sur le plan économique-financier qui suivra vraisemblablement cette crise sanitaire) entraîneront des évolutions similaires à celles observées pendant la crise de 2008.

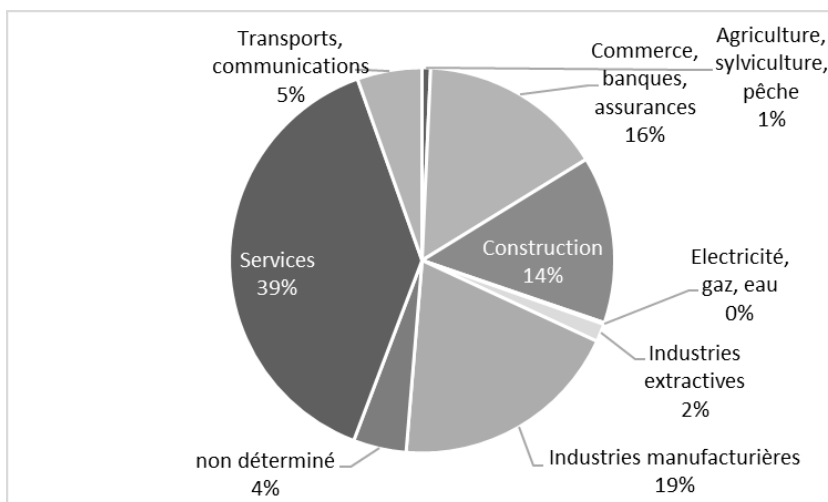
5.2. COMPARAISON DES DIFFERENTS SECTEURS

Lors de la crise financière de 2008, deux secteurs ont majoritairement été touchés par le chômage : les industries manufacturières et la construction (Graphique 26). Alors que lors de la crise de la COVID-19, quatre secteurs ont été fortement impactés : les services, les industries manufacturières, les commerces, banques et assurances et la construction (Graphique 27).

GRAPHIQUE 26 : PROPORTION DU NOMBRE DE PERSONNES EN CHOMAGE TEMPORAIRE DURANT LA CRISE FINANCIERE DE 2008 (EN %)



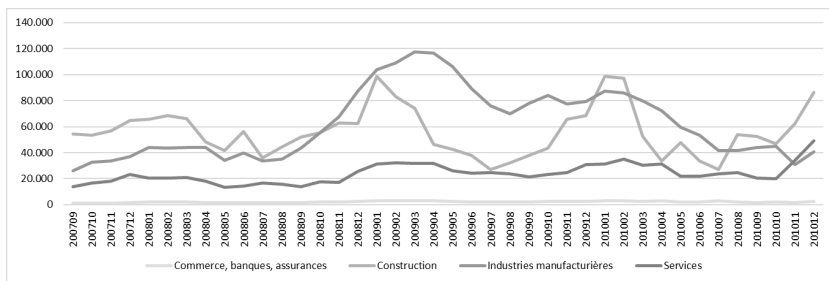
GRAPHIQUE 27 : PROPORTION DU NOMBRE DE PERSONNES EN CHOMAGE TEMPORAIRE DURANT LA CRISE SANITAIRE DE 2020 (EN %)



Si nous nous focalisons sur les secteurs qui ont particulièrement été touchés dans l'une ou l'autre crise, nous pouvons voir, en 2008, que les deux secteurs principalement impactés (la construction et les industries manufacturières) n'ont pas réagi de la même façon (Graphique 28). La construction a un cours très irrégulier avec de grands pics et creux. Cependant, ces grandes fluctuations disparaissent si la raison «intempéries» n'est plus prise en compte (Graphique 29), car c'est aussi le secteur qui est le plus sensible aux conditions météorologiques changeantes. De son côté, l'industrie manufacturière atteint son pic quelques mois après celui de la crise, en mars 2009 mais diminue

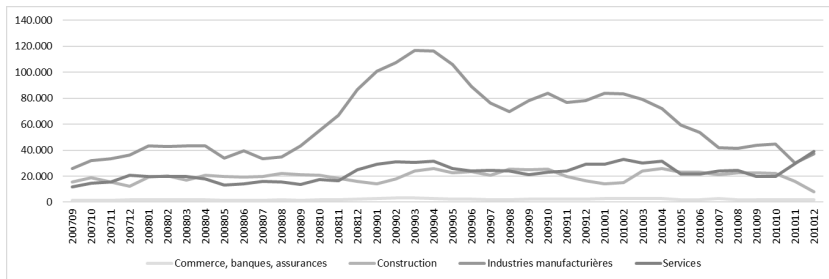
constamment pendant les 18 mois qui ont suivi. Il faudra presque deux ans aux industries manufacturière pour retrouver un niveau de chômage temporaire similaire à celui d'avant la crise.

GRAPHIQUE 28 : EVOLUTION DU NOMBRE DE PERSONNES EN CHOMAGE TEMPORAIRE PAR SECTEUR DURANT LA CRISE FINANCIERE DE 2008

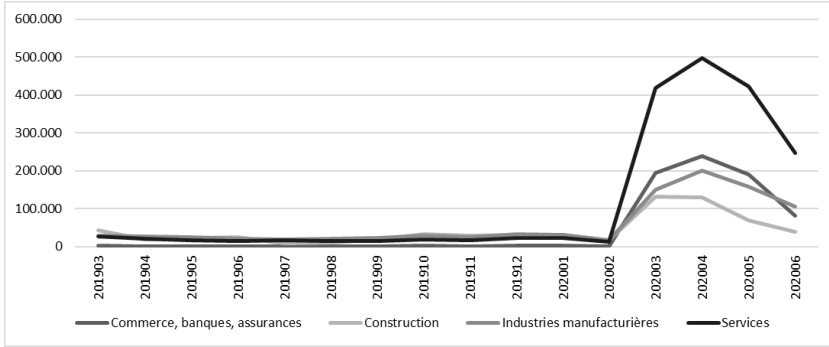


Le graphique suivant prend en compte que dans la construction, les mois d'hiver sont souvent propices au chômage temporaire pour intempérie, nous avons donc enlevé cette donnée puisqu'elle n'est pas directement une conséquence de la crise financière. Nous remarquons du coup que la courbe du chômage temporaire dans la construction diminue fortement pour arriver presque au même niveau que dans les services. Toutes nos prochaines remarques sur les entrants en chômage temporaire se baseront sur les données excluant la raison « intempéries ».

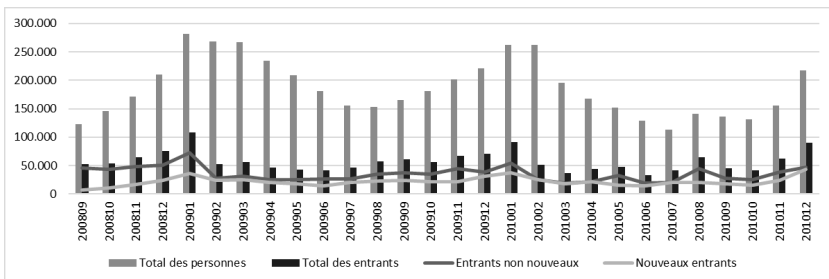
GRAPHIQUE 29 : EVOLUTION DU NOMBRE DE PERSONNES EN CHOMAGE TEMPORAIRE PAR SECTEUR DURANT LA CRISE FINANCIERE DE 2008 (MOINS RAISON INTEMPERIES)



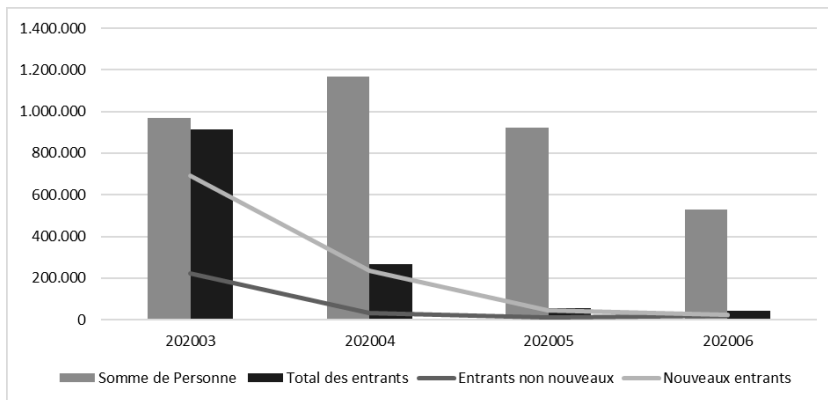
A l'heure actuelle, nous voyons que le nombre de personnes en chômage coronavirus diminue dans chaque secteur mais pas avec la même proportion (Graphique 30). C'est surtout l'industrie qui baisse plus lentement que les autres secteurs et, dans l'industrie de la construction, nous observons une diminution ralentie en juin (cf. 3.1.). De manière générale, le nombre de personnes au chômage temporaire en juin 2020 reste sensiblement plus élevé qu'avant le début de la crise dans tous les secteurs.

GRAPHIQUE 30 : EVOLUTION DU NOMBRE DE PERSONNES EN CHOMAGE TEMPORAIRE PAR SECTEUR DURANT LA CRISE SANITAIRE DE 2020

Intéressons-nous maintenant aux entrants et plus particulièrement, aux nouveaux entrants. Nous définissons les nouveaux entrants comme ceux qui se retrouvent en situation de chômage temporaire pour la première fois en trois ans au moment de la crise. Lors de la crise financière de 2008, nous remarquons que le nombre d'entrants nouveaux et non nouveaux n'est pas si différent et que les nouveaux entrants sont moins nombreux que les entrants ayant déjà eu recours au chômage temporaire (Graphique 31). Les entrants sont plus nombreux pour les industries manufacturières et les services. L'évolution des nouveaux entrants suit plus ou moins la même tendance que celui du total des entrants. La situation est totalement différente pour la crise de 2020 puisque nous voyons que pour les trois premiers mois de la crise, ce sont les nouveaux entrants qui sont les plus nombreux (Graphique 32). Pour la crise sanitaire, nous pouvons voir que les nouveaux entrants sont nombreux en mars quel que soit le secteur et leur nombre diminue fortement après le pic de la crise.

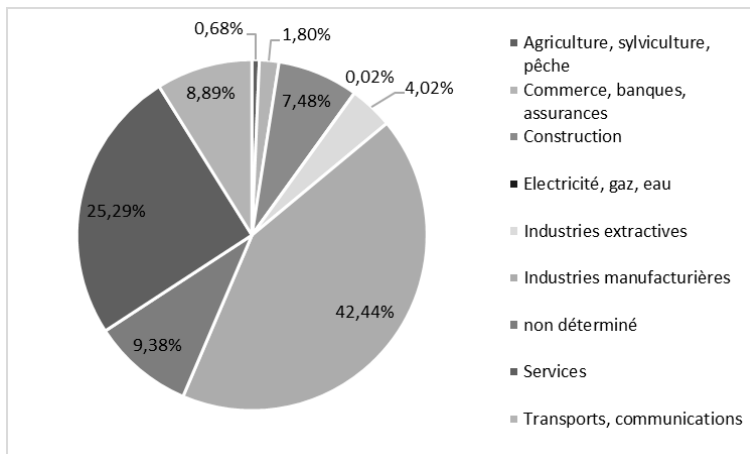
GRAPHIQUE 31 : EVOLUTION DU NOMBRE DE NOUVEAUX ENTRANTS EN CHOMAGE TEMPORAIRE PAR RAPPORT AU NOMBRE TOTAL D'ENTRANTS ET DE PERSONNES DURANT LA CRISE FINANCIERE DE 2008

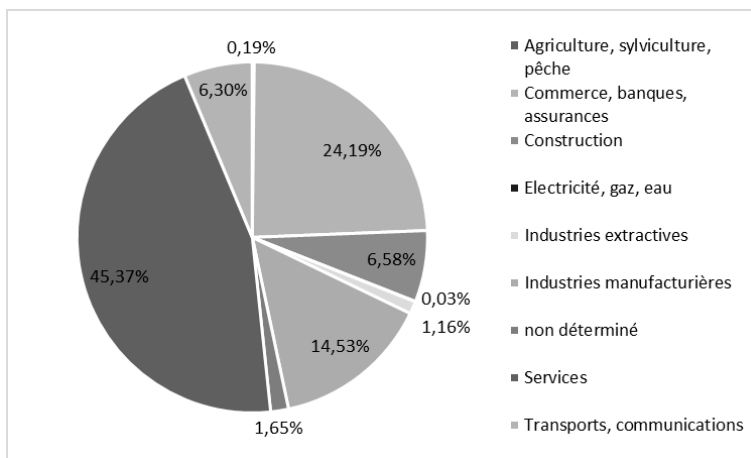
GRAPHIQUE 32 : EVOLUTION DU NOMBRE DE NOUVEAUX ENTRANTS EN CHOMAGE TEMPORAIRE PAR RAPPORT AU NOMBRE TOTAL D'ENTRANTS ET DE PERSONNES DURANT LA CRISE SANITAIRE DE 2020



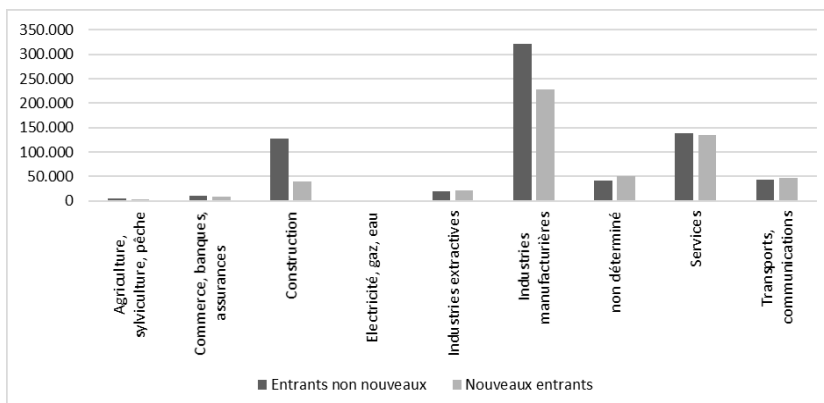
Les graphiques qui suivent nous montrent plus en détail les secteurs de ces nouveaux entrants. Nous remarquons que pour la crise financière de 2008, les deux secteurs où nous retrouvons le plus de nouveaux entrants sont le secteur des industries manufacturières et celui des services. Seul le secteur de la construction a une proportion de nouveaux entrants plus faible que sa proportion de personnes en chômage temporaire. Durant la crise de la COVID-19, la tendance est toute autre, seuls trois secteurs ont une proportion plus forte de nouveaux entrants que de personnes totales : les commerces, banques et assurances, les services et les transports et communications.

GRAPHIQUE 33 : PROPORTION DES NOUVEAUX ENTRANTS PAR SECTEUR DURANT LA CRISE FINANCIERE DE 2008 (EN %)

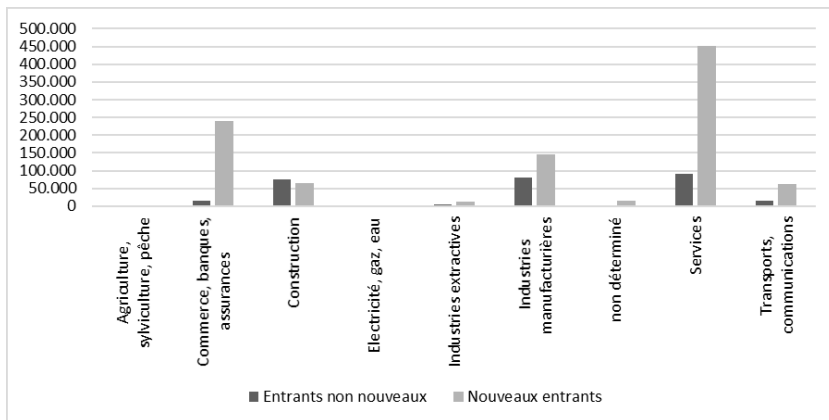


GRAPHIQUE 34 : PROPORTION DES NOUVEAUX ENTRANTS PAR SECTEUR DURANT LA CRISE SANITAIRE DE 2020 (EN %)

Si on compare maintenant le nombre d'entrants nouveaux et le nombre d'entrants non nouveaux, nous constatons que durant la crise de 2008, les nouveaux sont entrants dans quasiment tous les secteurs, moins nombreux que les entrants qui ont déjà eu recours au chômage temporaire. Alors que durant la crise de 2020, à part dans le secteur de la construction, les nouveaux entrants sont majoritaires pour tous les secteurs.

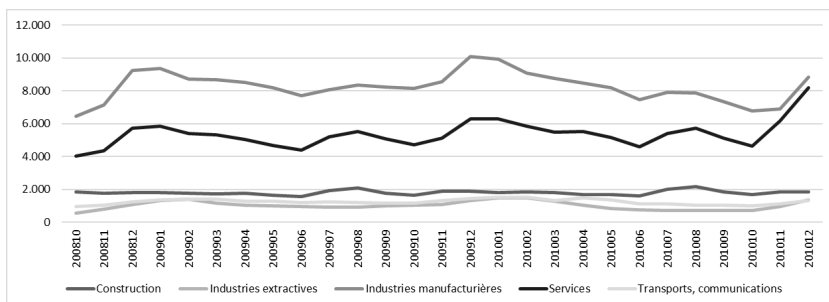
GRAPHIQUE 35 : NOUVEAUX ENTRANTS ET ENTRANTS NON NOUVEAUX PAR SECTEUR DURANT LA CRISE FINANCIERE DE 2008

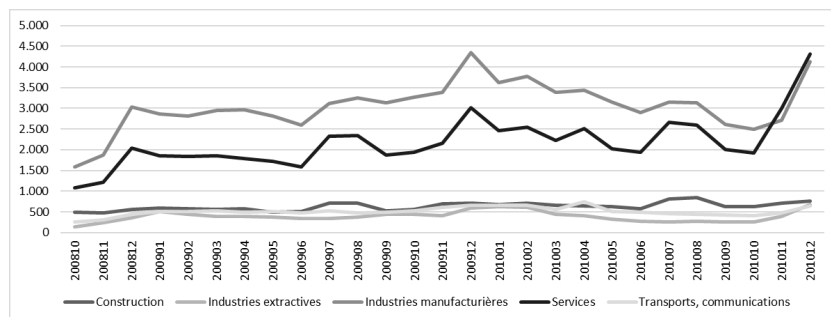
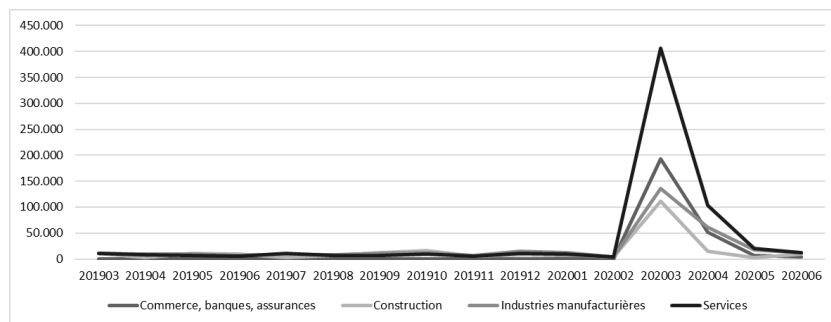
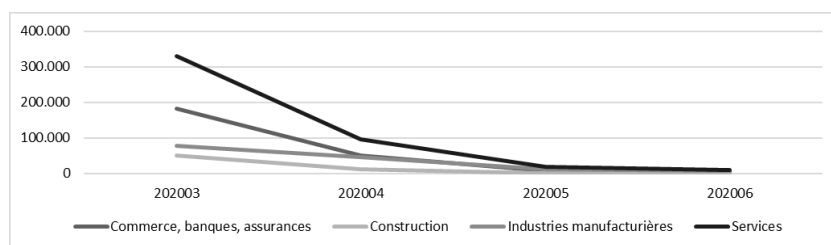
GRAPHIQUE 36 : NOUVEAUX ENTRANTS ET ENTRANTS NON NOUVEAUX PAR SECTEUR DURANT LA CRISE SANITAIRE DE 2020



Nous avons pris les secteurs les plus représentés et enlevé la raison intempérie pour avoir une image plus représentative des impacts de la crise financière. Les entrants sont plus nombreux pour les industries manufacturières et les services. Le graphique des nouveaux entrants suit plus ou moins la même tendance que celui du total des entrants. Pour la crise sanitaire, nous pouvons voir que les nouveaux entrants sont nombreux en mars quel que soit le secteur et que leur nombre diminue fortement après le pic de la crise. Pendant la crise du corona, beaucoup plus de personnes et/ou d'entreprises, qui n'ont généralement pas besoin de recourir au chômage temporaire, ont quand même été touchées par une période de chômage. Grâce aux assouplissements, ce groupe s'est cependant réduit beaucoup plus rapidement que ce qui a été le cas, en termes relatifs, lors de la crise historique précédente.

GRAPHIQUE 37 : EVOLUTION DU NOMBRE D'ENTRANTS EN CHOMAGE TEMPORAIRE PAR SECTEUR DURANT LA CRISE FINANCIERE DE 2008

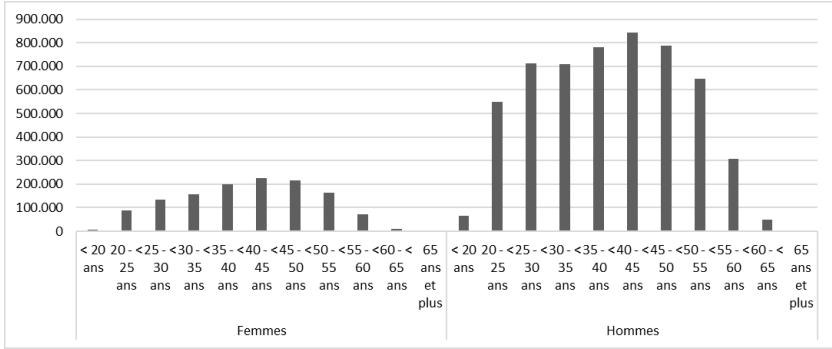


GRAPHIQUE 38 : EVOLUTION DU NOMBRE DE NOUVEAUX ENTRANTS EN CHOMAGE TEMPORAIRE PAR SECTEUR DURANT LA CRISE FINANCIERE DE 2008**GRAPHIQUE 39 : EVOLUTION DU NOMBRE D'ENTRANTS EN CHOMAGE TEMPORAIRE PAR SECTEUR DURANT LA CRISE SANITAIRE DE 2020****GRAPHIQUE 40 : EVOLUTION DU NOMBRE DE NOUVEAUX ENTRANTS EN CHOMAGE TEMPORAIRE PAR SECTEUR DURANT LA CRISE SANITAIRE DE 2020**

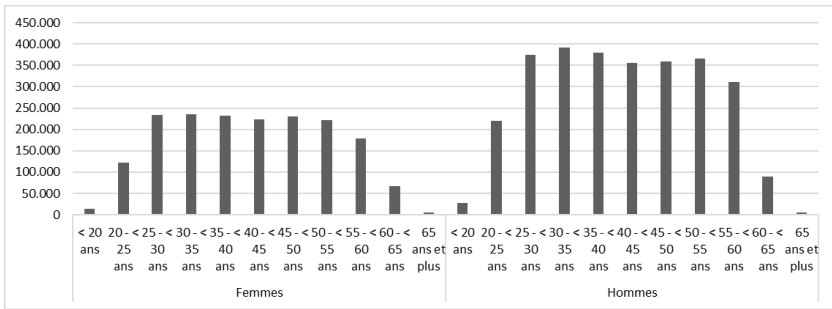
5.3. COMPARAISON DES DIFFERENTS PROFILS

Lors de la crise financière de 2008, les secteurs les plus fortement touchés étaient des secteurs qu'on qualifie de « masculin » (l'industrie et la construction), il n'est donc pas étonnant de constater que les hommes sont plus nombreux que les femmes à être impactés par cette crise. Nous ne remarquons par contre pas de différences significatives entre les âges. Lors de la crise coronavirus, nous remarquons un peu moins de différence entre le nombre d'hommes et de femmes puisque cette crise a concerné plus de secteurs « mixtes ».

GRAPHIQUE 41 : REPARTITION DU NOMBRE DE PERSONNES PAR SEXE ET PAR AGE DURANT LA CRISE FINANCIERE DE 2008

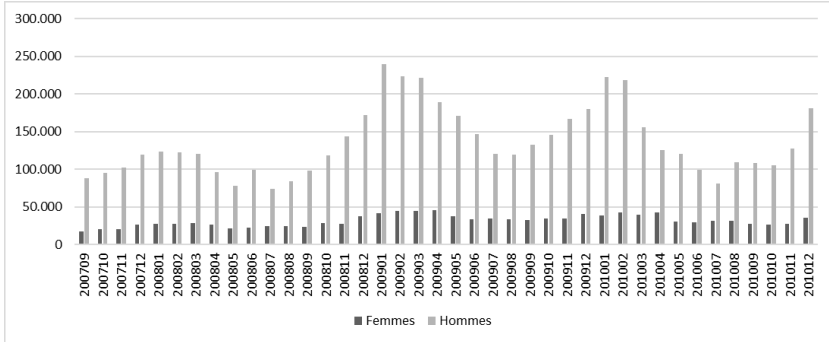


GRAPHIQUE 42 : REPARTITION DU NOMBRE DE PERSONNES PAR SEXE ET PAR AGE DURANT LA CRISE SANITAIRE DE 2020

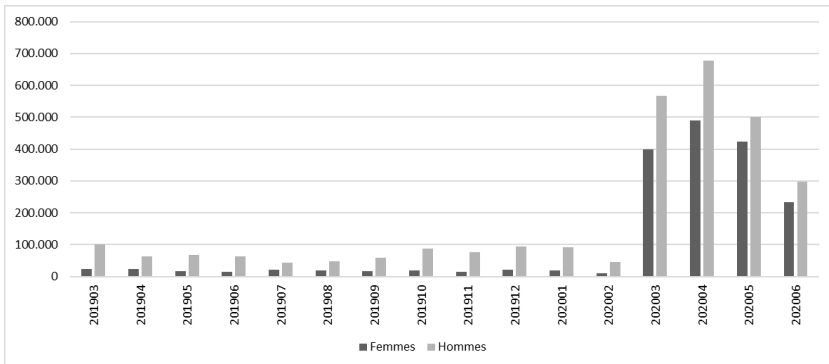


Durant la crise de 2008, le nombre d'hommes en situation de chômage temporaire connaît un mouvement plus « à vagues » alors que celui des femmes semble relativement stable sur toute la période. Lors de la crise de 2020, la situation suit à peu près la même tendance pour les deux genres, il n'y a pas de différence aussi marquée.

GRAPHIQUE 43 : EVOLUTION DU NOMBRE D'HOMMES ET DE FEMMES EN CHOMAGE TEMPORAIRE PAR MOIS PENDANT LA CRISE FINANCIERE DE 2008

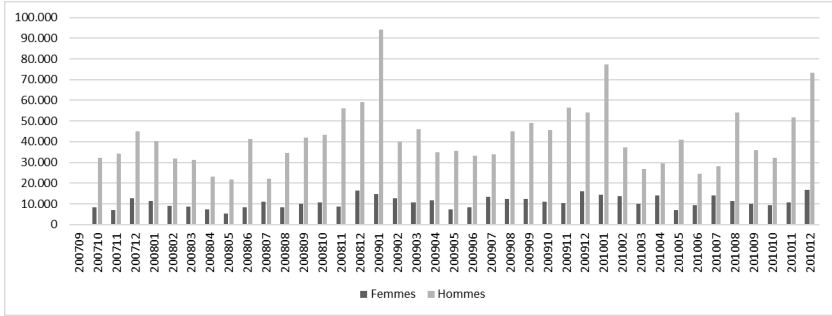


GRAPHIQUE 44 : EVOLUTION DU NOMBRE D'HOMMES ET DE FEMMES EN CHOMAGE TEMPORAIRE PAR MOIS PENDANT LA CRISE SANITAIRE DE 2020

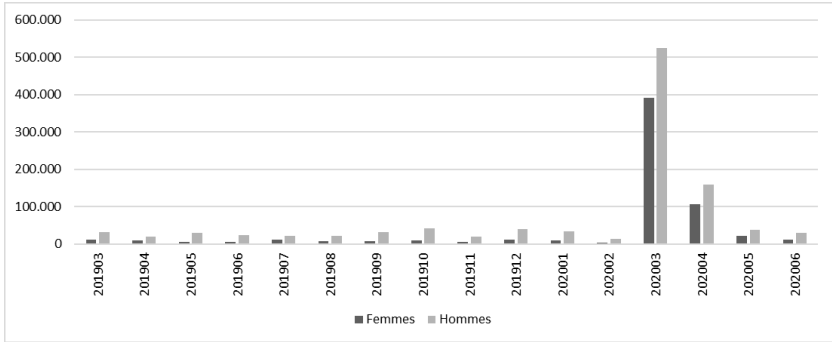


Au niveau des entrées en situation de chômage temporaire, les deux graphiques suivants ressemblent fortement aux graphiques du nombre total de personnes.

GRAPHIQUE 45 : EVOLUTION DU NOMBRE D'ENTRANTS HOMMES ET FEMMES EN CHOMAGE TEMPORAIRE PAR MOIS PENDANT LA CRISE FINANCIERE DE 2008

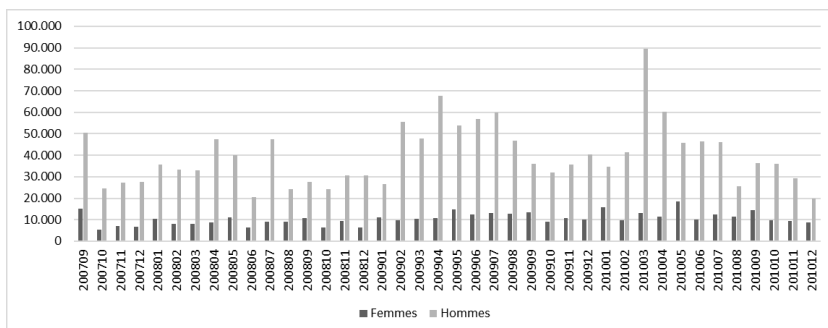


GRAPHIQUE 46 : EVOLUTION DU NOMBRE D'ENTRANTS HOMMES ET FEMMES EN CHOMAGE TEMPORAIRE PAR MOIS PENDANT LA CRISE SANITAIRE DE 2020

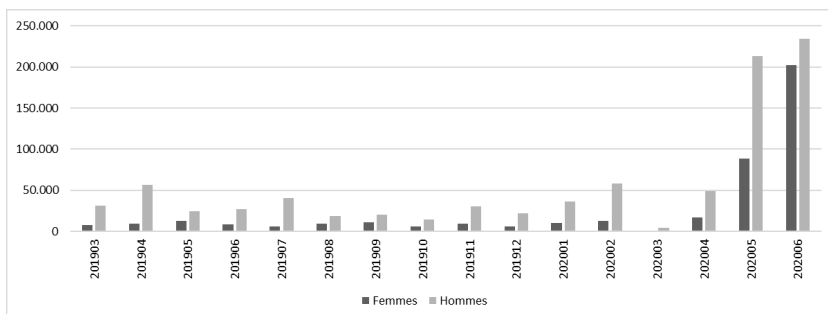


Au niveau des sortants, on voit un pic chez les hommes au mois de mars 2010 et un pic un peu plus faible au mois de mai 2010 chez les femmes. Pour la crise de la COVID-19, nous voyons un premier pic de sortants chez les hommes au mois de mai 2020 qui continue d'augmenter en juin. Chez les femmes, le pic de sortants augmente moins rapidement mais il est là également. Cela confirme les résultats de ce qui précède, qui a montré que les femmes restent bloquées au chômage plus longtemps que les hommes pendant la crise du coronavirus (c.f. 3.2.2.).

GRAPHIQUE 47 : EVOLUTION DU NOMBRE DE SORTANTS HOMMES ET FEMMES EN CHOMAGE TEMPORAIRE PAR MOIS PENDANT LA CRISE FINANCIERE DE 2008



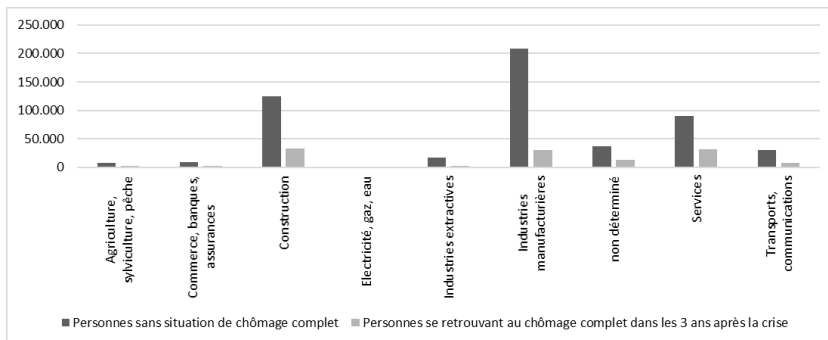
GRAPHIQUE 48 : EVOLUTION DU NOMBRE DE SORTANTS HOMMES ET FEMMES EN CHOMAGE TEMPORAIRE PAR MOIS PENDANT LA CRISE SANITAIRE DE 2020



5.4. COMPARAISON AU NIVEAU DES ENTREES DANS LE CHOMAGE COMPLET

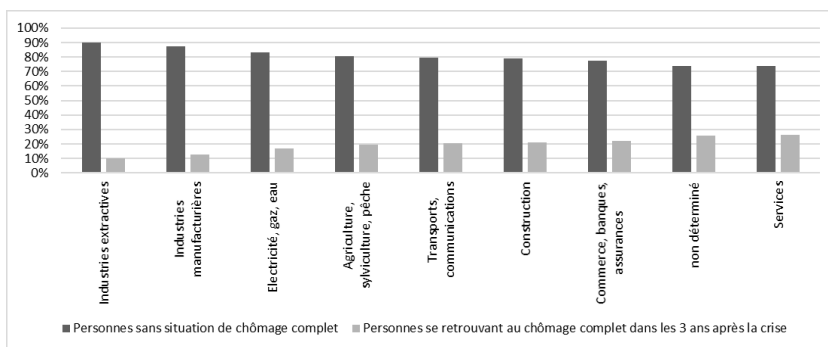
Par définition, le chômage temporaire est un statut duquel les personnes impliquées finalement doivent sortir. Or, sortir du chômage temporaire ne veut pas nécessairement dire revenir au travail : certaines personnes sont sorties du chômage temporaire pour se retrouver dans le chômage complet. Nous allons regarder à présent les personnes qui se sont retrouvées en situation de chômage complet dans les trois ans qui suivent leur situation de chômage temporaire. Cette comparaison aura surtout un but indicatif et de mise en évidence de situations possiblement sensibles dans le cas de la crise de 2020.

GRAPHIQUE 49 : COMPARAISON DU NOMBRE DE PERSONNES PAR SECTEUR SE TROUVANT OU NON DANS UNE SITUATION DE CHOMAGE COMPLET DANS LES TROIS ANS QUI SUIVENT LA CRISE DE 2008



Le graphique 49 nous montre heureusement que la majorité des personnes qui ont eu recours au chômage temporaire pendant la crise de 2008 n'ont pas connu de période de chômage complet dans les trois années qui ont suivi cette crise. Mais, ce graphique prend en compte des réalités trop différentes, les secteurs n'ayant pas été touchés de la même façon par cette crise, il est donc intéressant de les comparer en termes de pourcentage des personnes qui ont connu le chômage temporaire. Le graphique 50 classe les secteurs par ordre croissant du pourcentage de personnes ayant une situation de chômage complet dans les trois ans. Ce graphique nous montre que, même si les services ne sont pas le secteur le plus touché par des situations de chômage temporaire, c'est celui où la proportion de personnes ayant recours au chômage complet par la suite est la plus importante.

GRAPHIQUE 50 : PROPORTION PAR SECTEUR DU NOMBRE DE PERSONNES AYANT CONNU OU PAS UNE SITUATION DE CHOMAGE COMPLET DANS LES TROIS ANS QUI ONT SUIVI LA CRISE DE 2008 (EN %)

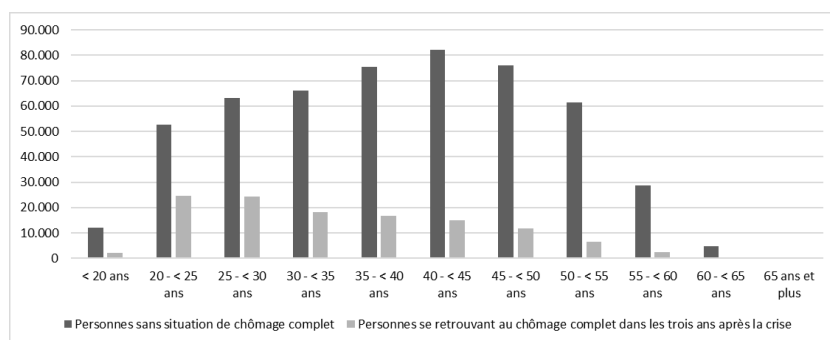


Le recul n'est pas encore assez important pour la crise de 2020, le graphique n'est pas encore assez parlant pour pouvoir réellement parler de fait. Mais, nous attirons l'attention sur le fait que le secteur des services qui était le secteur le plus représenté dans la crise de 2008, se retrouve à nouveau dans les plus grosses proportions des sortants vers le chômage complet pour la crise de 2020 (cf. la partie 4). En outre, la

part et le nombre de chômeurs temporaires issus du secteur des services sont beaucoup plus élevés durant la crise du corona actuelle que lors de la crise bancaire.

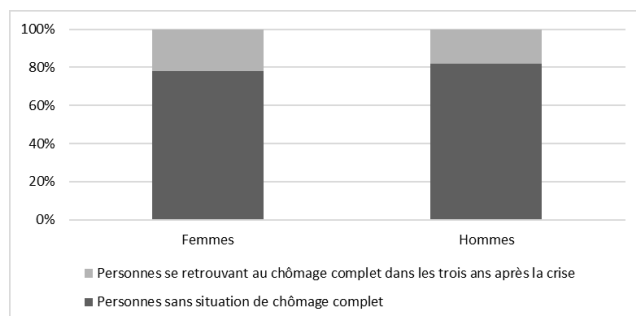
Nous voyons que pendant la crise financière de 2008, les moins de 20 ans mis à part, le nombre et la part de personnes se retrouvant en situation de chômage complet dans les trois ans après la crise diminue avec l'âge : 29 % des jeunes (<25 ans) se retrouvent complètement au chômage dans les trois ans qui ont suivi la crise. Pour les 25-54 ans, ce sont seulement 18 % et pour les 55 ans et plus, seulement 8 %.

GRAPHIQUE 51 : NOMBRE DE PERSONNES PAR AGE AYANT CONNU OU PAS UNE SITUATION DE CHOMAGE COMPLET DANS LES TROIS ANS QUI ONT SUIVI LA CRISE DE 2008



Ensuite, nous attirons l'attention sur le fait que lors de la crise de 2008, la proportion de femmes ayant connu le chômage complet dans les trois ans après le chômage temporaire est plus élevée que la proportion d'hommes, respectivement 22,1 % et 18,0 %.

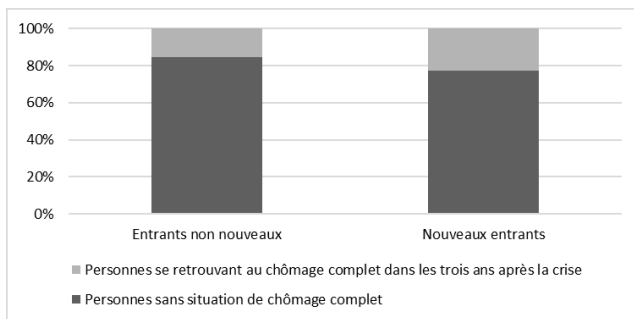
GRAPHIQUE 52 : PROPORTION D'HOMMES ET DE FEMMES AYANT CONNU OU PAS UNE SITUATION DE CHOMAGE COMPLET DANS LES TROIS ANS QUI ONT SUIVI LA CRISE DE 2008



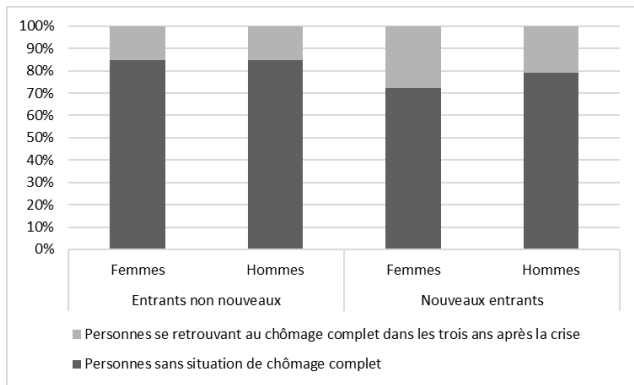
La proportion de nouveaux entrants (voir Graphique 53) ayant connu le chômage complet après une première situation de chômage temporaire est plus importante que la proportion de personnes qui avaient déjà eu recours au chômage temporaire.

C'est une situation indicative, car lors de la crise de 2020, la proportion des nouveaux entrants est plus importante que lors de la crise de 2008. En plus, il faut attirer l'attention sur le fait que les femmes nouveaux entrants dans le chômage temporaire sont la population la plus touchée par le chômage complet après la crise de 2008.

GRAPHIQUE 53 : PROPORTION D'ENTRANTS NON NOUVEAUX ET DE NOUVEAUX ENTRANTS AYANT CONNU OU PAS UNE SITUATION DE CHOMAGE COMPLET DANS LES TROIS ANS QUI ONT SUIVI LA CRISE DE 2008



GRAPHIQUE 54 : PROPORTION D'ENTRANTS NON NOUVEAUX ET DE NOUVEAUX ENTRANTS PAR GENRE AYANT CONNU OU PAS UNE SITUATION DE CHOMAGE COMPLET DANS LES TROIS ANS QUI ONT SUIVI LA CRISE DE 2008



Il semble, par conséquent, que pendant la crise bancaire certains groupes qu'on a identifiés comme plus impliqués dans la crise de 2020 que dans celle de 2008, se montraient plus sensibles à une sortie du chômage temporaire vers le chômage complet. Evidemment, la nature différente des deux crises mérite une certaine prudence en tirant déjà des conclusions sur la base de ces observations dans la lumière de la crise corona.

Enfin, nous tenons à souligner que le pic du chômage complet à la suite de la crise bancaire n'a été atteint qu'en janvier 2010. Pour ce mois de référence, nous avons dénombré 475.353 paiements à des chômeurs complets indemnisés. Le fait que ce pic

soit survenu un an après le pic du chômage temporaire s'explique naturellement par la relation entre les deux régimes. Comme nous l'avons vu, le chômage temporaire joue également son rôle de tampon pendant la crise du corona actuelle. Même si le pic historique du chômage temporaire semble pour le moment derrière nous, nous pouvons partir du principe que l'impact réel de la crise du corona sur le chômage complet ne se fera clairement sentir que dans une phase ultérieure.

6. CONCLUSION

Dans cette étude, nous avons présenté les premiers résultats concernant l'impact de la pandémie de COVID-19 sur le chômage en Belgique. Au cours des premiers mois, nous constatons principalement les conséquences directes des mesures imposées en matière de santé publique. En raison de la fermeture obligatoire de nombreuses entreprises, un nombre sans précédent de travailleurs ont été mis au chômage temporaire. Au cours des mois de mars à juin inclus, près de 1,23 million de travailleurs ont perçu une allocation de chômage temporaire. Après la levée des mesures et le redémarrage des activités, qui ne s'est pas fait au même moment pour chaque secteur, il apparaît cependant que les effets vont perdurer, même après l'assouplissement des mesures. En juin, le nombre de chômeurs temporaires a diminué de plus de la moitié par rapport au pic d'avril, mais il reste quand même 529 469 personnes au chômage temporaire. Par ailleurs, on observe également une tendance à la baisse du nombre de personnes qui sont au chômage temporaire pendant 13 jours ou plus. Ce sont principalement les services qui comptent des secteurs très touchés, tels que l'« Horeca » et le « Transport et circulation » (y inclus le secteur de l'aviation), où les personnes restent au chômage temporaire (presque) complet plus longtemps. De manière générale, le retour de l'activité économique à sa pleine capacité se fait progressivement, tant en raison des contraintes liées aux mesures encore d'application qu'en raison du choc qui a déréglé l'économie.

Cela ressort également des différences sectorielles. L'industrie de la construction – qui est plus souvent confrontée au chômage temporaire – a été le premier secteur à redémarrer. Mais elle a enregistré un recours plus élevé au chômage temporaire en juin.

Les secteurs du commerce et des services en général enregistrent ces derniers mois un petit nombre d'entrées au chômage et un plus grand nombre de sorties. A cet égard, nous devons toutefois remarquer que le secteur des services est confronté à une augmentation du nombre de travailleurs qui tombent au chômage complet car ils ne peuvent pas retourner au travail après l'interruption.

Dans l'industrie, qui a également été durement touchée pendant la crise bancaire, le nombre de personnes qui sortent du chômage est temporairement moins élevé et le nombre d'entrées reste plus élevé que dans les autres secteurs. Ce sont principalement l'automobile et la métallurgie qui enregistrent peu de sorties du chômage. Il s'agit de sous-secteurs qui ont une chaîne de valeur internationale et dont la production dépend de la demande. Les conséquences du contexte international plus large de cette crise s'y font dès lors déjà sentir.

Durant les premiers mois de la crise du corona, les répercussions pour le chômage complet sont encore restées limitées. Le chômage temporaire constitue un tampon qui résiste encore bien pour le moment. Le passage du chômage temporaire au chômage complet reste relativement stable par rapport aux mois précédant la crise. Mais le nombre de jeunes en stage d'insertion professionnelle augmente. Si la crise économique persiste et que ce groupe de jeunes ne trouvent pas d'emploi, ils prendront en principe à terme leur droit à une allocation d'insertion et, de ce fait, ils entreranno dans le régime du chômage complet indemnisé. Lorsque nous comparons cette situation avec l'interaction entre le chômage temporaire et le chômage complet dans la crise bancaire, nous constatons qu'un certain nombre de groupes, qui étaient plus fortement représentés dans le chômage temporaire lors de la crise du corona (personnes du secteur des services, femmes et personnes qui n'avaient pas été confrontées au chômage temporaire auparavant), passaient relativement plus souvent du chômage temporaire au chômage complet lors de la crise bancaire. Ces groupes peuvent également courir le risque d'être plus touchés par la crise corona. Cependant, les crises sont de nature différentes et toute généralisation de ces constats est prématurée. Bien qu'il n'y ait pas de problèmes économiques à l'origine de cette crise, le tissu économique a été endommagé par le lockdown. La reprise économique se manifesterà dans les mois qui suivront. En septembre, le système de chômage temporaire sera ajusté en cas de force majeure due au coronavirus. La question est de savoir où vont aboutir les personnes qui utilisent encore ce système temporaire : peuvent-ils retourner au travail, faire appel à une autre forme de chômage temporaire ou encore passer au chômage complet ? D'autres entreprises devront-elles fermer leurs portes ? Ou le chômage temporaire, par sa fonction tampon, peut-il donner aux entreprises un répit suffisant pour reprendre leurs activités ?

L'évolution future de cette crise dépendra non seulement de la mesure dans laquelle la relance économique espérée aura lieu au cours des derniers mois de 2020, mais aussi de la poursuite du développement de la pandémie qui sous-tend toutes les mesures sanitaires. Le discours politique suggère qu'un deuxième verrouillage est économiquement indésirable et, à la lumière des informations sur la maladie qui ont maintenant été révélées, peut très probablement être évité, malgré les futures vagues éventuelles. Néanmoins, les entreprises peuvent encore être affectées par la contamination et/ou la quarantaine, ce qui signifie que leurs activités doivent être arrêtées. Avec ces incertitudes à l'horizon, le suivi de l'impact de la pandémie sur les taux de chômage reste nécessaire.

ANNEXE

	Industrie de la construction	Services	Commerce, banques et assurances	Industrie	Autres	Inconnu	Nombre total de personnes
Services aux entreprises/Location de biens	3.264	816.230					819 494
Commerce de gros/Récupération/Intermédiaires de commerce/Commerce de détail		5.231	662.584				667 815
Industrie de la construction	369.883						369 883
Entreprises de restauration, de boissons et d'hébergement		312.517					312 517
Transport et circulation		23.189			189.201		212 390
Autres institutions de services sociaux		180.891					180 891
Autres services		139.287					139 287
Fabrication de produits métalliques				99.412			99 412
Construction automobile/Fabrication de pièces automobiles/Fabrication de moyens de transport				96.332			96 332
Industrie alimentaire/Fabrication de boissons				86.648			86 648
Fabrication de machines				56.276			56 276
Santé publique et médecine vétérinaire		54.371					54 371
Extraction et traitement de minerais/Fabrication et première transformation de métaux				50.408	44		50 452

	Industrie de la construction	Services	Commerce, banques et assurances	Industrie	Autres	Inconnu	Nombre total de personnes
Industrie textile				45.429			45 429
Réparation de biens de consommation et de véhicules		3.167	33.274	4.520			40 961
Enseignement		37.867					37 867
Banque et crédit/Assurances (sauf assurance soc.)			37.863				37.863
Inconnu						37 201	37 201
Industrie du bois/Fabrication de meubles en bois				34.091			34091
Fabrication de machines de bureau/ Fabrication de machines de traitement des informations/Industrie électrotechnique				28.182			28 182
Industrie graphique et édition		8.767		19.081			27.848
Fabrication de produits à partir de minéraux non métallifères (à l'exclusion du verre)				27.000			27.000
Industrie de traitement du plastique				26.529			26.529
Industrie chimique/Fabrication de fils et de fibres synthétiques et artificiels				21.075			21.075
Industrie optique et mécanique fine				18.218			18.218
Industrie du verre				14.897			14.897
Industrie papetière et transformation du papier				12.801			12.801

	Industrie de la construction	Services	Commerce, banques et assurances	Industrie	Autres	Inconnu	Nombre total de personnes
Industrie textile				6.983			6.983
Agriculture et chasse					6.068		6.068
Industrie du caoutchouc				3.450			3.450
Industrie du cuir				3.356			3.356
Extraction de minéraux non métallifères et non énergétiques ; tourbières					3.114		3.114
Autres industries de traitement et transformation				3.106			3.106
Activité diamantaire				1.492			1.492
Administration publique générale, défense, assurance sociale légale		1.306					1.306
Ouvriers portuaires					794		794
Extraction et production de matières fossiles et fertiles/Production et distribution d'électricité, gaz, vapeur et eau chaude				107	565		672
Sylviculture et exploitation forestière					637		637
Jeunes diplômés/Activités insuffisamment décrites		497					497
Industrie du tabac				373			373
Industrie de la chaussure				310			310
Pêche					113		113
Entreprises de cokerie/Extraction de pétrole et gaz naturel/Raffineries pétrolières				35	4		39

TABLE DES MATIERES

L'IMPACT DE LA PANDEMIE DE COVID-19 SUR LE CHOMAGE : PREMIERS RESULTATS

1.	MODIFICATIONS REGLEMENTAIRES TEMPORAIRES EN RAISON DE LA PANDEMIE DE COVID-19	66
1.1.	MESURES RELATIVES AU CHOMAGE TEMPORAIRE PRISES DANS LE CADRE DE LA CRISE DU CORONA.	66
1.2.	MESURES RELATIVES AU CHOMAGE COMPLET PRISES DANS LE CADRE DE LA CRISE DU CORONA.	67
2.	METHODE DE TRAVAIL	67
3.	CHOMAGE TEMPORAIRE FORCE MAJEURE DUE A LA PANDEMIE DE CORONA	69
3.1.	CHOMAGE TEMPORAIRE PAR SECTEUR	71
3.2.	CARACTERISTIQUES DU PROFIL DES CHOMEURS TEMPORAIRES POUR FORCE MAJEURE DUE AU CORONAVIRUS.	77
3.3.	CONCLUSION INTERMEDIAIRE.	81
4.	EVOLUTION DU CHOMAGE COMPLET	83
5.	COMPARAISON DE LA CRISE FINANCIERE DE 2008 AVEC LA CRISE DU CORONA	86
5.1.	TEMPORALITE DES DEUX CRISES	87
5.2.	COMPARAISON DES DIFFERENTS SECTEURS	90
5.3.	COMPARAISON DES DIFFERENTS PROFILS	97
5.4.	COMPARAISON AU NIVEAU DES ENTREES DANS LE CHOMAGE COMPLET.	101
6.	CONCLUSION	105
	ANNEXE	107